



RAPPORT ANNUEL

Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011

ESR

Immeuble les Montalets - 2 rue de Paris - 92196 MEUDON Cedex - Tel : +33 (0)1 47 65 14 00 - Fax : +33 (0)1 41 08 84 20 - Email : contact@esr.fr
■ S.A. au capital de 243 727,10 € - RCS Nanterre 342 504 412 - TVA intracommunautaire : FR 08 342 504 412 - SIRET 342 504 412 00095 ■



SOMMAIRE

1	RAPPORT DE GESTION
1.1	L'activité du groupe en 2011
1.2	Le bilan et le compte de résultat du groupe
1.3	Les comptes d'ESR SA
1.4	Performance de l'action ESR
1.5	Les perspectives du groupe
1.6	Evénements intervenus depuis la clôture de l'exercice
1.7	L'affectation du résultat
1.8	Capital social et actionariat d'ESR SA
1.9	Informations sur la société
1.10	Informations concernant les mandataires sociaux
1.11	Informations sociales et environnementales
1.12	Identification des principaux risques
2	COMPTES CONSOLIDÉS
2.1	Bilan, compte de résultat et annexe
2.2	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés
3	COMPTES SOCIAUX
3.1	Bilan, compte de résultat et annexe
3.2	Renseignements détaillés concernant les filiales et participations
3.3	Résultat des cinq derniers exercices
3.4	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels
3.5	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés
3.6	Rapport du Président du Conseil d'Administration sur les travaux du Conseil et le contrôle interne
3.7	Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration
3.8	Montant des honoraires versés aux Commissaires aux Comptes
3.9	Document d'information annuel
3.10	Projet des résolutions proposées à l'Assemblée Générale

ESR



1- RAPPORT DE GESTION

EXERCICE 2011

RAPPORT DE GESTION

1.1 L'ACTIVITE DU GROUPE	page 3
1.2 LE BILAN ET LE RESULTAT DU GROUPE	page 4
1.3 LES COMPTES D'ESR S.A.	page 9
1.4 EVOLUTION DE L'ACTION ESR	page 15
1.5 PERSPECTIVES DU GROUPE	page 16
1.6 EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE ...	page 16
1.7 PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT	page 17
1.8 CAPITAL ET ACTIONNARIAT D'ESR	page 19
1.9 INFORMATIONS SUR LA SOCIETE	page 21
1.10 INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX	page 22
1.11 INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES	page 23
1.12 IDENTIFICATION DES PRINCIPAUX RISQUES.....	page 24

1.1 L'ACTIVITE DU GROUPE

Activité au cours de l'exercice écoulé

En 2011, le Groupe ESR a renoué avec la croissance, après deux années consécutives de baisse de son activité.

La croissance du chiffre d'affaires s'est établie comme suit :

CA consolidé en M€	2011	2010	Evolution
1er Trimestre	16,3	15,7	+3,9 %
2ème Trimestre	16,4	15,8	+3,4 %
3ème Trimestre	15,1	15,0	+1,4 %
4ème Trimestre	16,6	15,6	+6,4 %
Ensemble de l'exercice	64,4	62,1	+3,8 %

Le chiffre d'affaires réalisé par le groupe ESR au cours de l'exercice 2011 s'est élevé à 64,4 M€ en hausse, exclusivement organique, de 3,8%. Au quatrième trimestre, les facturations se sont inscrites à 16,6 M€ en progression de 6,4 % sur la période correspondante de 2010.

Porté par de nouveaux succès dans le secteur des télécoms et en régions, le groupe a enregistré une accélération de sa croissance en fin d'année, alors que le quatrième trimestre comportait un jour facturable de moins que l'an passé.

Par rapport au troisième trimestre, la progression séquentielle de l'activité a atteint 9,5%.

1.2 LE BILAN ET LE RESULTAT DU GROUPE

1.2.1 Commentaires sur le compte de résultat consolidé

Compte de résultat synthétique

En M€	2011	2010
Chiffre d'affaires	64,4	62,1
Masse salariale	-52,5	-51,7
Autres charges opérationnelles	-9,8	-12,6
Résultat opérationnel courant	2,1	-2,2
Résultat opérationnel	2	-3
Résultat financier	-0,3	-0,2
Résultat courant	1,7	-3,2
Impôt sur les sociétés	0	0
Résultat part du Groupe	1,7	-3,2

▪ Chiffre d'affaires 2011

Le chiffre d'affaires réalisé en 2011 représente 64,4 M€ contre 62,0 M€ en 2010, soit une hausse de 3,8%. ESR réalise 51% de son chiffre d'affaires en région parisienne et 49% dans les autres régions.

En région parisienne, ESR est organisé par secteur d'activité. Ces secteurs représentent une part significative du chiffre d'affaires du groupe, notamment au sein des télécoms (24% du chiffre d'affaires), ainsi que du secteur financier (12%) et de l'industrie (10%).

En 2011, la décroissance du chiffre d'affaires en Ile de France s'est ralentie (-4% au lieu de -17% l'année précédente), tandis que les régions connaissent une reprise d'activité (+11%).

La nouvelle organisation managériale et commerciale mise en place au cours du quatrième trimestre 2010 a porté ses fruits sur l'ensemble de l'année 2011.

Parallèlement, ESR a continué d'adapter tout au long de l'année sa structure de coût, tant en terme d'évolution des effectifs, que de maîtrise des charges.

▪ Evolution des effectifs

○ Effectifs facturables et intermissions

L'effectif moyen du groupe est passé de 959 personnes en 2010 à 979 personnes en 2011.

En moyenne, le nombre de collaborateurs facturables (base ETP) est passé de 860 à 879 personnes (soit une augmentation de 2,2%).

Dans le même temps, le nombre de personnes en intermissions a décru, passant en moyenne de 71 à 55 personnes. Le taux d'intermissions s'est amélioré à 6,3% (au lieu de 8,3%).

○ Effectifs de structure

L'effectif de structure s'élève à 115 personnes environ sur l'exercice.

Cet effectif est représenté pour 70% par du personnel agences (direction d'agences, commerciaux, assistantes de facturation,...), et pour 30% par du personnel fonctionnel siège.

○ Effectifs sous-traitants

Le niveau des sous-traitants a été de l'ordre de 25 personnes en moyenne (versus 17 personnes).

○ Nombre de jours facturés

Compte tenu des éléments qui précèdent, le nombre de jours facturés en 2011 s'élève en moyenne mensuelle à 14 793 jours, contre 14 086 jours précédemment, soit une augmentation de 5%.

▪ Evolution de la masse salariale

La masse salariale s'élève à 52,5 M€, contre 51,7 M€ pour l'exercice 2010, soit une hausse de 1,5%.

Cette hausse contenue de 0,8 M€ s'explique principalement par la progression des effectifs (environ 2%).

▪ Evolution des autres charges opérationnelles

Les autres charges opérationnelles s'élevaient à 9,8 M€, contre 12,6 M€ pour l'exercice 2010, soit une diminution de 2,8 M€.

Au titre de l'exercice 2010, ESR avait dû constituer des provisions pour risques et litiges pour un montant total net de 1,4 M€. En 2011, les provisions sont à contrario reprises pour un montant net de 0,6 M€, soit une variation positive globale de 2,0 M€.

A noter que la part des reprises de provisions non utilisées s'élève à 0,6 M€ (pour 0,5 M€ en 2010).

En outre, la diminution des charges externes a été importante pour la troisième année consécutive. L'économie générée s'élève à 0,8 M€, et représente plus de 9% du poste de charges externes.

Les honoraires et les frais de déplacement sont notamment en baisse de respectivement 0,4 et 0,3 M€.

Par ailleurs, les autres charges opérationnelles courantes constituées des impôts et taxes, se sont accrues d'environ 0,1 M€.

Au titre de 2011, le recours à la sous-traitance ou au personnel extérieur reste le premier poste de dépenses et représente 29% des charges externes. Les frais de déplacement, les honoraires et les loyers de bureaux représentent respectivement 20%, 10% et 12% du total des dépenses externes.

- **Résultat opérationnel courant**

Le total de la masse salariale et des autres charges opérationnelles courantes diminue ainsi de 1,9 M€. Dans le même temps, le chiffre d'affaires augmentant de 2,4 M€, le résultat opérationnel courant augmente de 4,3 M€, passant d'une perte de 2,2 M€, à un gain de 2,1 M€.

- **Résultat opérationnel**

Après prise en compte de charges à caractère exceptionnel (0,1 M€ au titre de pénalités liées aux étalements de dettes fiscales et sociales), le résultat opérationnel s'élève à 2,0 M€ (versus -3,0 M€).

- **Résultat financier**

Le résultat financier s'élève à -0,3 M€ en 2011, comparable à celui de l'exercice 2010.

- **Impôt sur les sociétés**

L'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2011 s'élève à 46 K€.

- **Résultat net**

Le bénéfice net part du groupe s'élève à 1,7 M€ contre une perte de 3,2 M€ en 2010.

1.2.2 Commentaires sur le bilan consolidé

Compte de bilan synthétique

	En M€				2011	2010
	2011	2010			2011	2010
Ecart d'acquisition	11,0	11,0	Fonds propres		-0,7	-2,5
Immobilisations incorporelles	0,0	0,0	Intérêts minoritaires		0,0	0,0
Immobilisations corporelles	0,4	0,4	Dettes financières LT		2,8	0,9
Immobilisations financières	0,3	0,4	Provisions pour retraites		1,2	1,2
Impôts différés actifs	0,6	0,6	Impôts différés passifs		0,0	0,0
Actifs non courants	12,3	12,4	Total		3,3	-0,4
Clients	16,4	14,9	Dettes financières CT		8,5	9,2
Autres créances	2,5	2,5	Provisions		1,1	2,0
Actifs financiers à court terme	0,0	0,0	Fournisseurs		2,0	2,1
Disponibilités	1,7	1,6	Autres dettes		18,0	18,5
Actifs courants	20,6	19,0	Passifs courants		29,6	31,8
Total	32,9	31,4	Total		32,9	31,4

▪ Actifs non courants

Les actifs non courants ressortent à 12,3 M€ fin 2011 contre 12,4 M€ fin 2010, dont 11 M€ au titre des goodwill.

Les tests d'impairment ont été effectués et n'ont pas conduit à des dépréciations des valeurs inscrites au bilan (cf. Comptes consolidés, chapitre 6.7 tests de perte de valeur).

Les impôts différés actif, d'un montant de 0,6 M€, ont été maintenus, par prudence en leur état.

Le montant des impôts différés non encore activés s'élève à 3,4 M€ à la clôture de l'exercice.

▪ Actifs courants

Les actifs courants s'élèvent à 20,6 M€ (versus 19 M€).

Ce poste inclut principalement le poste clients.

Celui-ci est en augmentation à 16,4 M€, versus 14,9 M€. Cette augmentation s'explique par l'accélération de la croissance du chiffre d'affaires sur le 4^e trimestre 2011 (plus 1,5 M€ HT par rapport au 3^e trimestre).

Par ailleurs, le délai de règlement a augmenté à 77 jours (versus 72 jours en 2010).

- **Dettes financières et endettement**

L'endettement financier représente 8,5 M€ au 31 décembre 2011, contre 9,2 M€ fin 2010. Il s'agit du financement reçu du factor en contrepartie de la cession des créances clients.

Par ailleurs, la part estimée à moins d'un an des dettes différées s'élève à 2,4 M€ (0,675 M€ organismes de prévoyance et retraite, et 1,8 M€ CCSF), tandis que la part estimée à plus d'un an est estimée à 2,8 M€, soit un total de 5,2 M€ de dettes différées.

Compte tenu de la trésorerie figurant à l'actif du bilan, la dette nette du groupe s'élève à 6,8 M€ à la fin de l'exercice, contre 7,6 M€ fin 2010, soit une baisse de 0,8 M€.

Après prise en compte des dettes différées, le montant de la dette financière globale nette s'élève à 12,0 M€.

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 2,0 M€ (versus 2,1 M€).

Le poste Autres Dettes s'élève à 18,0 M€ (versus 18,5 M€).

Ce poste inclut, à la date du 31 décembre, une dette différée de 675 K€ vis-à-vis des organismes de retraite et de prévoyance. Cette dette fait l'objet d'un remboursement sur les 7 premiers mois de l'année 2012, à raison de 96 K€ par mois.

1.3 LES COMPTES D'ESR S.A.

1.3.1 Evénements de l'exercice

Aucun événement particulier n'est à mentionner en dehors des difficultés de trésorerie du Groupe (cf. 1.3.3 Continuité d'exploitation).

1.3.2 Comparabilité des comptes

Aucun événement particulier n'affecte la comparabilité des comptes.

1.3.3 Continuité d'exploitation

La société ESR SA est la société mère du groupe ESR (« le Groupe »).

La continuité d'exploitation de la société est liée à celle du Groupe dans son ensemble.

Depuis quelques années, la situation de trésorerie du Groupe est tendue.

Le financement des besoins de trésorerie d'exploitation s'effectue quasi-exclusivement par le factoring des créances clients.

La société a en outre obtenu un étalement de certaines de ses dettes.

Remboursement des dettes différées

Le Groupe a obtenu auprès de la CCSF, en juillet 2010, un premier étalement de dettes fiscales et sociales pour un montant de 3,5 M€. Le solde de la dette s'élevait à 2,6 M€ au 31 décembre 2010.

De nouvelles difficultés de trésorerie identifiées début 2011 ont conduit la Direction à solliciter un nouvel étalement de charges fiscales et sociales pour un montant total de 4,5 M€ à l'échelle du Groupe, portant le passif fiscal et social gelé à un montant de 7,1 M€ (fin avril 2011).

L'échéancier, renouvelé de manière trimestriel par la CCSF, a été respecté sur 2011 et le montant restant dû s'élève à 4,5 M€ au 31 décembre 2011.

Entre le 1^{er} janvier et la date d'arrêt des comptes, le groupe a remboursé, à la CCSF, au rythme de 150 K€ par mois, les dettes fiscales et sociales différées. A la date d'arrêt des comptes (29 juin 2012), le montant de la dette CCSF est de 3,7 M€ (versus 4,5 M€ au 31 décembre 2011).

La société est en attente de la confirmation par la CCSF du plan de remboursement à prévoir pour le futur. Ce plan devrait être poursuivi sur les mêmes bases (150 K€ par mois).

Par ailleurs, dans le cadre d'accords formels conclus avec les organismes concernés, les cotisations de retraite et de mutuelle et de prévoyance dues au titre des 3^{ème} et 4^{ème} trimestre 2011, ont été remboursées à raison de 216 K€ par mois. La fin du remboursement interviendra en juillet 2012. La dette, compte tenu des dates d'exigibilité, était de 675 K€ au 31 décembre 2011, de 1 162 K€ fin janvier et s'élève à 216 K€ fin juin 2012.

A la date d'arrêt des comptes (29 juin 2012), le montant total de la dette résiduelle cumulée s'élève à 3,9 M€ (versus 5,2 M€ au 31 décembre 2011).

Opération de rapprochement envisagée

ESR et OSIATIS vont annoncer le 29 juin 2012, entrer en négociation exclusive en vue du rapprochement des deux groupes. Dans le cadre de cette opération, un apport en capital d'un montant de 3 M€ effectué par OSIATIS, doit permettre à ESR, de lever les incertitudes pesant sur sa continuité d'exploitation.

1.3.4 Le résultat d'ESR S.A.

Données résumées :

Données en K€	2011	2010
Chiffre d'affaires	58 782	57 178
Résultat d'exploitation avant		
Dépréciation des C/C internes*	1 867	-2 082
Résultat d'exploitation	176	-2 082
Résultat financier	1 427	-443
Résultat courant avant impôts	1 603	-2 525
Résultat exceptionnel	-197	-236
Impôt	-45	199
Résultat net	1 361	-2 562
(en % du chiffre d'affaires)	2,40%	-4,00%

* Une dépréciation du compte-courant vis-à-vis de la filiale ESR Consulting a été constituée pour un montant de 1 660 K€ à la clôture de l'exercice 2011.

Le chiffre d'affaires réalisé par ESR S.A. au cours de l'exercice 2011 s'est élevé à 58,8 M€, en progression, à périmètre comparable de 2,8%.

Les autres produits d'exploitation sont relativement stables à 0,6 M€ (versus 0,5 M€).

Les reprises de provisions sont en augmentation à 1,3 M€, versus 0,9 M€ (cf. supra).

Les achats et autres charges externes se sont élevés à 10,0 M€, soit une baisse de 0,8 M€ en valeur absolue et de 8 % en pourcentage.

La baisse est liée à l'effort général de réduction des coûts, qui a porté notamment sur la diminution des honoraires (0,5 M€) de même que les frais de déplacements (0,3M€).

Les charges de personnel s'élèvent à 45,7 M€, versus 45,3 M€, soit une hausse de 1%.

Dans le même temps, les effectifs moyens sont passés de 820 personnes en 2010 à 851 personnes en 2011.

Si l'on inclut le coût des refacturations de personnel, ainsi que le recours à la sous-traitance ou au personnel extérieur, l'ensemble des charges de personnel s'élève à 50,7 M€ (versus 50,4 M€).

La marge brute directe, calculée après déduction du recours à la sous-traitance et des frais de déplacement, s'élève à 6,7M€ soit 11% du chiffre d'affaires (versus 5,2 M€ soit 9% en 2010).

Les impôts et taxes sont stables à 2,6 M€.

Les autres charges et produits, y incluses les reprises de provisions, s'élèvent à +1,354 M€, versus -0,533 M€.

L'année 2011 a vu le dénouement de litiges ou contentieux antérieurement provisionnés.

Compte tenu du solde net d'autres produits et charges, le résultat d'exploitation, avant dépréciation du compte-courant interne, est positif de 1,8 M€, versus une perte de 2,1 M€ en 2010.

Le compte-courant vis-à-vis de la filiale ESR Consulting et inscrit à l'actif du bilan (autres créances) a été déprécié à hauteur de 1,7 M€.

Compte tenu de cette dépréciation à caractère d'exploitation, le résultat d'exploitation s'élève à 175 K€ (versus une perte de 2,1 M€ en 2010).

Le résultat financier s'élève à +1,4 M€ (versus -0,4M€).

Il comprend des reprises de provisions sur les titres Servitique et Infodesign pour des montants respectifs de 0,9 et 0,8 M€.

Le résultat courant est positif de 1,6 M€, contre un résultat négatif de 2,5 M€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel s'élève à -0,2 M€ (stable). Il est principalement lié à la prise en charge de pénalités sociales et fiscales, dans le cadre de l'étalement de dettes.

Compte tenu de ces éléments, et d'un impôt sur les sociétés de 44 K€, le résultat net affiche un bénéfice de 1,4 M€ en 2011, contre une perte de 2,6 M€ au titre de l'exercice précédent.

1.3.5 Le bilan d'ESR S.A.

Données résumées en K€ :

BILAN (en K€)	2 011	2 010
Immobilisations incorporelles	6 667	6 661
Immobilisations corporelles	340	388
Immobilisations financières	6 406	4 829
Créances clients	9 834	7 614
Autres créances	3 917	4 227
Trésorerie	1 513	1 215
Comptes de régularisation	360	402
Total actif	29 037	25 336
Capitaux propres	-1 016	-2 377
Provisions pour risques et charges	1 787	2 413
Emprunts et dettes	134	136
Dettes fournisseurs	5 447	5 869
Dettes fiscales et sociales	16 572	15 409
Autres dettes	5 425	3 243
Comptes de régularisation	688	643
Total passif	29 037	25 336

Commentaires sur le bilan :

Le total du bilan d'ESR S.A. s'élève à 29,0 M€ à la date du 31 décembre 2011, contre 25,3 M€ précédemment, soit une augmentation de 3,7 M€.

Globalement, l'actif immobilisé s'élève à 13,4 M€ (versus 11,9 M€), du fait d'une reprise de provision sur les titres de Servitique (0,9 M€) et d'Infodesign (0,8 M€).

Les créances clients totalisent 9,8 M€ à la fin de l'exercice, contre 7,6 M€. L'augmentation du poste clients a été constatée essentiellement en fin d'exercice avec un niveau d'activité en accélération.

Le délai d'encaissement clients s'élève à 50 jours, en accroissement sur celui de l'année précédente (40 jours).

Les autres créances, à 3,9 M€, sont en diminution de 0,3 M€.

La trésorerie s'élève à 1,5 M€ (versus 1,2 M€).

Les capitaux propres présentent un solde négatif de 1,0 M€ à la fin de l'exercice contre un solde négatif de 2,4 M€ à la fin de l'exercice précédent.

Les provisions pour risques et charges sont diminution, à 1,8 M€, contre 2,4 M€ précédemment. Les litiges dénoués l'ont été pour des valeurs globalement inférieures aux provisions constituées.

Les provisions pour risques et charges incluent pour 0,8 M€ les provisions pour indemnités de fin de carrière, comptabilisées dans les comptes sociaux depuis 2006.

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 5,4 M€ à la fin de l'exercice, contre respectivement 5,9 M€ à la fin de l'exercice précédent. Si l'on exclut les prestations internes, le poste fournisseur diminue légèrement, passant de 2,0 M€ à 1,9 M€.

Les dettes fiscales et sociales d'un montant de 16,6 M€ sont en augmentation de 1,2 M€. Au-delà de la baisse de la TVA collectée (0,8 M€), l'augmentation est principalement liée à la dette contractée (et augmentée en 2011) auprès de la CCSF et faisant l'objet d'un plan de remboursement depuis juillet 2010 (augmentation de 1,3 M€, pour un montant résiduel de 3,9 M€ à la clôture de l'exercice).

Ce poste enregistre également un accroissement de 0,4 M€ lié à la double comptabilisation de la prime de vacances (rattrapage d'un an).

Les autres dettes (5,4 M€) comprennent principalement des comptes courants internes (soit 5,2 M€).

1.3.6 Détail des sociétés contrôlées au 31 décembre 2011

Société	Désignation	Capital	Autres capitaux propres	Détention
Infodesign Communication SAS 2, rue Paris - 92 190 Meudon	Siret : 414 009 357 00032 APE 721Z	128K€	805K€	100%
ESR Switzerland SA 23, rue de la Fontenette Carouge 1227 Genève	CH 66013629940 (société sans activité)	400K€ / 500KCHF	- 4 338KCHF	100%
Servitique Network Services SAS 2, rue de Paris - 92 190 Meudon APE : 721Z	Siret : 349 291 708 00031 APE : 721Z	96K€	813K€	100%
ESR Consulting SAS 2, rue de Paris - 92 190 Meudon	Siret : 418 409 256 00041 APE : 721 Z	100K€	-2 094K€	100%

1.3.7 Activités des filiales

INFODESIGN

L'exercice clos le 31 décembre 2011 s'est traduit par un résultat bénéficiaire de 753 K€ (versus 390 K€) et par un résultat d'exploitation de 736 K€ (versus 395 K€).

Quant au chiffre d'affaires, il s'élève à 3 673 K€ (versus 2 665 K€).

Par ailleurs, le résultat financier présente un bénéfice de 16 K€ (versus -2 K€)

Il n'y a pas de résultat exceptionnel (versus -3 K€).

Le total du bilan s'élève à 4 319 K€ (versus 3 011 K€), avec des capitaux propres de 933 K€ (versus 180 K€).

SERVITIQUE NETWORK SERVICES

L'exercice clos le 31 décembre 2011 s'est traduit par un résultat bénéficiaire de 207 K€ (versus -519 K€).

Le chiffre d'affaires s'élève à 7 174 K€ (versus 7 203 K€ à la clôture de l'exercice 2010).

Enfin, les charges d'exploitation, nettes des provisions, se sont élevées à 7 057K€ (versus 7 848 K€).

Le résultat d'exploitation est de +191 K€ (versus -529 K€) et le résultat financier est de +16 K€.

En l'absence de résultat exceptionnel, le résultat net s'élève à 207 K€ (versus -519 K€).

Le total du bilan s'élève à 6 062K€ (versus 5 270 K€), et les capitaux propres à 909 K€ (versus 702 K€).

ESR CONSULTING (anc. LYNX TECHNOLOGIES)

L'exercice clos le 31 décembre 2011 s'est traduit par un résultat de -534 K€ (versus -909 K€) et par un résultat d'exploitation de -503 K€ (versus -937 k€).

Le chiffre d'affaires est en progression à 1 493 K€ (versus 1 180K€).

Pour ce qui est du résultat financier, il présente une perte de 31 K€.

Le résultat exceptionnel est, quant à lui, nul.

Le total de bilan s'élève à 1 328 K€, et les capitaux propres à -1 994 K€.

Les créances clients s'élèvent à 1 121 K€. Elles incluent des factures à établir intra-groupe pour un montant de 778 K€.

Le compte courant vis-à-vis d'ESR s'élève au passif à 2 238 K€.

1.3.8 Charges non déductibles fiscalement

Les charges réintégrées pour le calcul du résultat fiscal d'ESR S.A. s'élèvent à 187 K€ et concernent principalement :

- l'ORGANIC (C3S) pour 93 K€
- la provision pour départs à la retraite pour 51 K€.
- la TVTS pour 31 K€
- les amortissements excédentaires pour 13 K€

1.3.9 Echancier des dettes fournisseurs (ESR)

En K€	2011	2010
Dettes fournisseurs	5 390	5 869
<u>Décomposition par période d'échéance des factures</u>		
Factures non parvenues	4 117	4 573
Factures échues	19	31
Factures non échues	1 254	1 291
de 0 à 30 jours	17	12
de 31 à 60 jours	-10	-15
à plus de 60 jours	12	34

1.4 EVOLUTION DE L'ACTION ESR DEPUIS SON INTRODUCTION EN BOURSE (Mai 1999)

Année	Cours				Volume mensuel			
	Plus haut	Mois	Plus bas	Mois	Maximum	Mois	Minimum	Mois
1999	19,50	juin	12,35	septembre	172 818	mai	1 893	octobre
2000	43,50	mars	12,01	décembre	133 636	mars	9 150	novembre
2001	15,50	mars	7,59	décembre	27 852	juin	830	août
2002	9,00	juillet	3,90	février	22 298	février	1 192	août
2003	10,75	décembre	5,00	mars	16 989	avril	619	mai
2004	13,00	août	9,50	fév. & déc.	20 430	mars	656	août
2005	12,00	mars	7,50	décembre	88 060	décembre	3 807	janvier
2006	11,31	avril	3,57	novembre	822 000	novembre	21 592	juillet
2007	5,62	avril	3,06	décembre	1 453 022	février	56 860	novembre
2008	3,25	juillet	0,78	décembre	292 506	juillet	28 869	mars
2009	2,45	juin	0,70	mars	821 064	juin	31 493	mars
2010	1,53	janvier	0,71	décembre	663 422	septembre	60 173	juillet
2011	1,34	juin	0,57	décembre	1 044 830	juin	215 472	août

1.5 PERSPECTIVES DU GROUPE

La société a renoué avec la croissance et la profitabilité en 2011. Cependant, dans un environnement économique incertain, et face aux évolutions du secteur Télécoms (entrée d'un 4^e opérateur), la société s'attend à une baisse d'activité sur l'année 2012.

Dans ce contexte, elle veillera à préserver au mieux ses marges.

1.6 EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Report de la date d'arrêté des comptes et d'Assemblée Générale

Par un communiqué du 23 avril 2012, ESR a annoncé reporter la date d'arrêté des comptes au 29 juin au plus tard (date effectivement retenue). Parallèlement, le tribunal de commerce de Nanterre a confirmé dans une ordonnance du 8 juin, le report possible de l'Assemblée Générale jusqu'au 30 septembre 2012 (au lieu du 30 juin).

Remboursement des dettes différées

Entre le 1^{er} janvier et la date d'arrêté des comptes, le groupe a remboursé, à la CCSF, au rythme de 150 K€ par mois, les dettes fiscales et sociales différées. A la date d'arrêté des comptes (29 juin 2012), le montant de la dette CCSF est de 3,7 M€ (versus 4,5 M€ au 31 décembre 2011).

La société est en attente de la confirmation par la CCSF du plan de remboursement à prévoir pour le futur. Ce plan devrait être poursuivi sur les mêmes bases (150 K€ par mois).

Par ailleurs, dans le cadre d'accords formels conclus avec les organismes concernés, les cotisations de retraite et de mutuelle et de prévoyance dues au titre des 3^{èmes} et 4^{èmes} trimestres 2011, ont été remboursées à raison de 216 K€ par mois. La fin du remboursement interviendra en juillet 2012. La dette, compte tenu des dates d'exigibilité, était de 675 K€ au 31 décembre 2011, de 1 162 K€ fin janvier et s'élève à 216 K€ fin juin 2012.

A la date d'arrêté des comptes (29 juin 2012), le montant total de la dette résiduelle cumulée s'élève à 3,9 M€ (versus 5,2 M€ au 31 décembre 2011).

Opération de rapprochement envisagée

ESR et Osiatis vont annoncer le 29 juin 2012 entrer en négociation exclusive en vue du rapprochement des deux groupes. Dans le cadre de cette opération, un apport en capital d'un montant de 3 M€ effectué par Osiatis, doit permettre à ESR, de lever les incertitudes pesant sur sa continuité d'exploitation.

1.7 PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT NET

1.7.1 PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT POUR 2011

Le Conseil d'Administration décide de proposer à l'Assemblée Générale des actionnaires d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2011 s'élevant à +1 361 204,50 € au poste « Report à nouveau ».

En cas d'adoption de cette proposition, le poste « Report à Nouveau » sera porté de -2 846 399,61 € à -1 485 195,11 €.

1.7.2 DISTRIBUTIONS EFFECTUEES AU COURS DES 3 DERNIERS EXERCICES

o *Distribution des dividendes*

Exercice	Distribution totale	Dividende par action	Avoir fiscal par action
2010	0	0	0
2009	0	0	0
2008	0	0	0

1.7.3 TABLEAU DES RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

EN K€	2007	2008	2009	2010	2011
I. Capital en fin d'exercice					
Capital social	3 716	3 716	243	243	243
Nombre des actions ordinaires existantes	4 874 542	4 874 542	4 874 542	4 874 542	4 874 542
Nombre des actions à dividendes prioritaires (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
Par conversion d'obligation					
Par exercice de droits de souscription	83 500	65 500	45 000	44 500	0
II. Opération et résultat de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	42 765	42 744	45 812	57 178	58 782
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	-606	-889	2 481	-1 334	873
Impôts sur les bénéfices	-1 151	-738	0	0	-44
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	228	-3 181	1 886	-2 562	1 361
Résultat distribué	0	0	0	0	0
III. Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotation aux amortissements et provisions	-0,12	-0,18	0,5	-0,27	0,17
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,043	-0,65	0,39	-0,53	0,28
Dividende attribué à chaque action	0	0	0	0	0
IV. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	534	570	580	820	851
Montant de la masse salariale de l'exercice	20 128	21 680	22 567	32 097	32 306
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales, etc ...)	8 711	9 409	9 288	13 188	13 444

1.8 CAPITAL ET ACTIONNARIAT D'ESR

1.8.1 Information annuelle sur l'actionnariat

Identité des personnes physiques ou morales	Capital (nombre titres)	Droits de vote
---	-------------------------	----------------

Personnes physiques détenant plus de 50% des titres ou des droits de vote

Jean-Guy BARBOTEAU	2 299 167 titres nominatifs Soit 47,2 %	4 598 334 droits de vote Soit 64,6%
--------------------	--	--

Aucune autre personne physique ou morale ne détient plus 1/20, 1/10, 1/5, 1/3, 1/2 ou 2/3 du capital social
Il n'existe pas d'actionnariat salarié au titre des PEE ou FCP.

1.8.2 Options de souscription d'actions

Les plans non expirés au 31 décembre 2011 sont éteints suite au départ des salariés concernés.

Tableau récapitulatif des titres donnant accès au capital
(Options de souscription d'actions)

	OPTIONS DE SOUSCRIPTIONS D'ACTIONS		
	Plan d'options 3	Plan d'options 4	Plan d'options 5
Date Assemblée Générale	08/04/1999	08/04/1999	29/06/2004
Date Conseil d'Administration	08/03/2002	06/01/2004	22/07/2005
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	67 500	26 000	57 500
Nombre de personnes concernées	3	7	19
Nombre de dirigeants concernés	1	1	0
Point de départ de l'exercice des options	08/09/2004	06/07/2006	22/07/2007
Date d'expiration	08/03/2007	06/01/2009	22/07/2009
Prix de souscription	12,95 €	8,79 €	9,47 €
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2011	0	0	0
Nombre d'actions restant à souscrire au 31/12/2011	0	0	0
	Plan d'options 6	Plan d'options 7	
Date Assemblée Générale	04/01/2006	06/01/2006	
Date Conseil d'Administration	04/01/2011	06/01/2011	
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	50 000	5 000	
Nombre de personnes concernées	3	1	
Nombre de dirigeants concernés	0	0	
Point de départ de l'exercice des options	05/01/2011	06/01/2011	
Date d'expiration	05/01/2013	05/01/2013	
Prix de souscription	8,31 €	8,48 €	
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2011	0	0	
Nombre d'actions restant à souscrire au 31/12/2011	0	0	

1.8.3 RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS

1.8.31 Autorisation d'acquisition par la Société de ses propres actions

L'AGE du 24 octobre 2005 a autorisé la société à acquérir ses propres actions à concurrence d'un montant maximal de 6,3 % du nombre des actions composant le capital social de la Société soit 305 405 actions.

Le prix minimum d'achat est de 9,21 € et le prix maximum de 13 €. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 18 mois soit jusqu'au 24 avril 2007.

A partir du 25 octobre 2005 et pour une durée de deux ans renouvelable par tacite reconduction par périodes de un an, la société ESR a confié à la société INVEST SECURITIES, la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI du 14 mars 2005 approuvée par la décision de l'Autorité des Marchés Financiers du 22 mars 2005.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité :

- 10 000 titres ESR
- 100 000 €

1.8.32 Inventaire des valeurs mobilières de placement détenues par ESR à la clôture de l'exercice

Le nombre de titres détenus à la clôture s'élève à 100 185 actions.

Valeur (€)	Prix d'acquisition	Valeur à la clôture
Cours de l'action	0,89	0,60
Valorisation	88 852	60 111

1.9 INFORMATIONS SUR LA SOCIETE

1.9.1 Conventions visées à l'article L225-38 du Code du Commerce

Nous vous demandons conformément à l'article L 225-40 du Code du Commerce, d'approuver les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce qui ont été régulièrement conclues et autorisées par votre Conseil d'Administration au cours de l'exercice écoulé.

Vos Commissaires aux Comptes vous les présentent et vous donnent à leur sujet toutes les informations requises dans leur rapport spécial.

1.10 INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

1.10.1 Informations relatives à la rémunération des dirigeants de la société

La rémunération du Président Directeur Général, Monsieur Jean-Guy Barboteau, ne comprend qu'une partie fixe qui s'élève pour l'exercice 2011 à 196 366 euros (idem en 2010, avantages en nature inclus).

Le montant des rémunérations brutes versées aux membres du comité de direction, s'élève pour l'année 2011 à 1 275 814 €. Le Comité de Direction est constitué de 16 personnes dont le Président et Directeur Général.

Le total des rémunérations brutes versées sur 2011 aux 10 personnes les mieux rémunérées s'élève à 1 195 337 € (versus 1 336 027 €).

1.10.2 Autres mandats sociaux exercés par le Président de la société

NOM	FONCTION	SOCIÉTÉ
Jean-Guy Barboteau	Président du Conseil d'Administration	S.A. ESR Switzerland
	Administrateur	S.A. Barboteau Participations
	Représentant de la société ESR (Président)	SAS ESR Consulting
	Représentant de la société ESR (Président)	SAS InfoDesign Communications
	Représentant de la société ESR (Président)	SAS Servitique Network Services
	Gérant	S.C.I. Hauts de Rodin
	Gérant	S.C.I. Rodin II
	Gérant	S.C.I. Rodin III
Gérant	S.C.I. Rodin Gestion	

Aucune rémunération ou avantage n'ont été perçus, de manière directe ou indirecte, au titre de ces mandats.

1.10.3 Autres mandats sociaux exercés par les administrateurs

NOM	FONCTION	SOCIÉTÉ
Anne-Marie Barboteau	Administrateur	S.A. Barboteau Participations

Aucune rémunération ou avantage n'ont été perçus, de manière directe ou indirecte, au titre de ces mandats.

1.11 INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

1.11.1 Informations sociales 2011 de ESR SA

ANNEE	2011
Effectifs total ayant perçu des salaires au cours de l'exercice	1 178
Effectifs permanents au cours de l'exercice	624
Salariés sous C.D.D. y compris contrat apprenti et qualif. (1)	17
Nombre de salariés sous contrat à durée indéterminée (1)	830
Répartition de l'effectif total (1) selon la nationalité	
Française	779
Autres nationalités	68
Total	847
Travailleurs extérieurs	
Nombre de salariés appartenant à une entreprise extérieure (1)	34
Nombre de stagiaires (1)	1
Nombre de travailleurs temporaires (1)	16
Handicapés	
Nombre d'handicapés connus au 31 décembre 2011	13
Nombre d'handicapés au 31 décembre 2011 suite à accidents intervenus au sein du périmètre Groupe	0
Rémunérations	
Masse salariale (brut)	30 722 K€
Rémunération brute moyenne mensuelle (1)	
Montant des 10 rémunérations les plus élevées	1 195K€
Montant des versements effectués à des entreprises extérieures pour mise à disposition de personnel :	
Entreprises de travail temporaire	558 K€
Autres entreprises ou travailleurs indépendants	1 525 K€
Charges salariales globales	
Frais de personnel (A)	45 749 K€
Chiffre d'affaires (B)	58 782 K€
Ratio A / B	77,82%
Participation financière des salariés	
Montant global de la réserve de participation	0
Montant moyen de la participation par salarié bénéficiaire	0
Formation Professionnelle Continue	
Montant des dépenses de formation (*)	682 K€
Pourcentage de la masse salariale	1,5%
Nombre jours de stagiaires	369
Nombres d'heures de stage	32 152
(*) coût pédagogique + coût salarial chargé + frais divers	
Participation financière au comité d'entreprise	
Œuvres sociales et culturelles (0,3 % de la MS)	91 973 €
Budget de fonctionnement (0,2 % de la MS)	61 316 €
(1) Effectifs présents au 31 décembre 2011	

1.11.2 Données environnementales

L'activité d'ESR S.A. n'entraîne pas de conséquences environnementales significatives.

1.12 IDENTIFICATION DES PRINCIPAUX RISQUES

Les principaux risques identifiés au sein du Groupe sont détaillés dans le rapport du Président sur le contrôle interne (§ 3.6 du rapport annuel – sous-chapitre 2.3).

Vous allez entendre, par ailleurs, la lecture du rapport établi par le Président de votre Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article L 225-37 du Code de Commerce sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Vos Commissaires aux Comptes relatent dans leurs rapports sur les comptes annuels et rapport sur les comptes consolidés, l'accomplissement de leur mission.

Le Conseil d'Administration



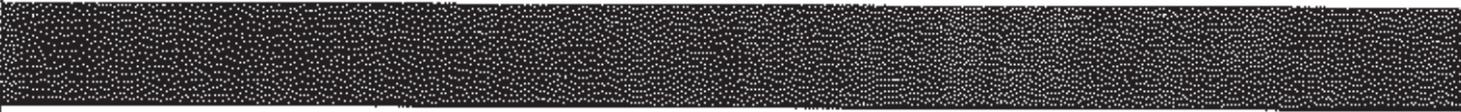
2- COMPTES CONSOLIDES

EXERCICE 2011

2. COMPTES CONSOLIDES

2.1 BILAN, COMPTE DE RESULTAT ET ANNEXE

**2.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES
CONSOLIDES**

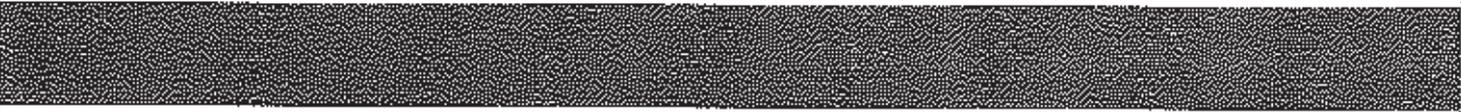


2.1 COMPTES CONSOLIDES

BILAN

RESULTAT

ANNEXE



31/12/2011

GROUPE ESR

SOMMAIRE

Note préalable : L'ensemble des données mentionnées dans les documents de synthèse consolidés est exprimé en K€.

1	BILAN CONSOLIDE	4
2	COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE.....	5
3	ETAT DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISES DANS L'EXERCICE	6
4	TABIEAU DE FINANCEMENT PAR L'ANALYSE DES FLUX DE TRESORERIE	7
5	VARIATION DES CAPITAUX PROPRES – PART DU GROUPE	8
6	NOTES ANNEXES	9
6.1	INFORMATIONS GENERALES	9
6.2	METHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES.....	9
6.2.1	REFERENTIEL COMPTABLE	9
6.2.2	PRINCIPES DE CONSOLIDATION	11
6.2.3	CONTINUTE D'EXPLOITATION.....	11
6.2.4	HYPOTHESES ET UTILISATION D'ESTIMATION	12
6.2.5	INFORMATION SECTORIELLE.....	13
6.2.6	METHODES DE CONVERSION	13
6.2.7	REGROUPEMENT D'ENTREPRISES - GOODWILL.....	14
6.2.8	INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES	15
6.2.9	COUVERTURE	16
6.2.10	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	15
6.2.11	IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	16
6.2.12	DEPRECIATION DES ACTIFS	17
6.2.13	CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS	18
6.2.14	TRESORERIE ET EQUIVALENTS	18
6.2.15	AUTRES ACTIFS NON COURANTS.....	18
6.2.16	ACTIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITES ABANDONNEES ...	19
6.2.17	CAPITAUX PROPRES	20

6.2.18	EMPRUNTS PORTANT INTERETS.....	20
6.2.19	AVANTAGES DU PERSONNEL	21
6.2.20	PROVISIONS.....	22
6.2.21	FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS	22
6.2.22	METHODE DE RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES.....	22
6.2.23	RESULTAT OPERATIONNEL COURANT.....	22
6.2.24	RESULTAT FINANCIER NET	23
6.2.25	IMPOT SUR LE RESULTAT.....	23
6.2.26	RESULTAT PAR ACTION.....	24
6.2.27	ENDETTEMENT NET	24
6.3	PERIMETRE DE CONSOLIDATION	24
6.4	FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	24
6.5	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES – GOODWILL.....	25
6.6	IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	26
6.7	TESTS DE PERTE DE VALEUR.....	27
6.8	AUTRES ACTIFS NON COURANTS.....	28
6.9	CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS.....	28
6.10	TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE.....	28
6.11	CAPITAUX EMIS ET RESERVES	29
6.12	RESULTAT PAR ACTION.....	29
6.13	EMPRUNTS PORTANT INTERETS.....	30
6.14	PROVISIONS POUR PENSIONS ET AVANTAGES ASSIMILES.....	30
6.15	AUTRES PROVISIONS.....	32
6.16	AUTRES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION (COURANTS ET NON COURANTS).....	32
6.17	CHARGES DE PERSONNEL.....	32
6.18	AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION.....	33
6.19	AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS	33
6.20	RESULTAT FINANCIER NET.....	33
6.21	IMPOTS SUR LES RESULTATS.....	34
6.22	RESULTAT DES ACTIVITES ABANDONNEES	35

6.23	TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES.....	35
6.24	INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES	35
6.25	ENGAGEMENTS DONNÉS OU REÇUS.....	35
6.25.1	ENGAGEMENTS DONNÉS.....	35
6.25.2	ENGAGEMENTS REÇUS.....	36
6.26	PASSIFS EVENTUELS, LITIGES.....	36
6.27	CATEGORIES D'ACTIFS ET DE PASSIFS FINANCIERS.....	37
6.28	RISQUES DE MARCHE	37
6.28.1	RISQUES DE CHANGE.....	37
6.28.2	RISQUE DE TAUX	37
6.29	RISQUE DE CREDIT	38
6.30	RISQUE DE LIQUIDITE.....	38
6.31	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE.....	39
6.32	AUTRES INFORMATIONS	39
6.32.1	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	39
6.32.2	INFORMATION RELATIVE AU CHIFFRE D'AFFAIRES.....	40

1 Bilan consolidé

ACTIFS			
	Notes	31/12/2011	31/12/2010
<i>En milliers d'euros</i>			
Actifs non courants			
Goodwill	6.5	11 014	11 014
Immobilisations incorporelles	6.5	33	28
Immobilisations corporelles	6.6	340	389
Actifs d'impôts différés		613	813
Autres actifs non courants	6.8	299	412
Total des actifs non courants		12 299	12 456
Actifs courants			
Créances clients	6.9	16 399	14 881
Créances d'impôt sur les sociétés		31	31
Autres créances et comptes de régularisation	6.8	2 478	2 451
Trésorerie et équivalents de trésorerie		1 603	1 650
Total des actifs courants		20 601	19 013
TOTAL ACTIFS		32 900	31 469

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
	Notes	31/12/2011	31/12/2010
<i>En milliers d'euros</i>			
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère			
Capital social		244	244
Report à nouveau		(2 613)	569
Écarts de conversion		(88)	(89)
Résultat - part du groupe		1 666	(3 219)
Total des capitaux propres	5	(691)	(2 495)
Passifs non courants			
Emprunts portant intérêts	6.13	-	-
Provisions pour avantages au personnel		1 229	1 173
Autres dettes	6.16	2 756	882
Total des passifs non courants		3 985	2 055
Passifs courants			
Emprunts portant intérêts	6.13	8 540	9 249
Provisions		1 082	1 995
Dettes fournisseurs		1 982	2 151
Autres dettes et comptes de régularisation	6.16	18 001	18 514
Total des passifs courants		29 605	31 910
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		32 900	31 469

2 Compte de résultat consolidé

		Notes 31/12/2011 31/12/2010	
<i>En milliers d'euros</i>			
Prestations de services		64 419	62 053
Autres produits de l'activité			
Produits des activités ordinaires		64 419	62 053
Achats consommés		(108)	(89)
Charges externes			
Charges de personnel		(52 462)	(51 684)
Impôts & taxes		(3 015)	(2 938)
Amortissements & provisions		585	(1 364)
Autres produits et charges		(7 325)	(8 128)
Résultat opérationnel courant		2 095	(2 151)
Autres produits et charges opérationnels		(136)	(628)
RESULTAT OPERATIONNEL		1 959	(2 979)
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie			
Coût de l'endettement financier brut	6.20	(263)	(239)
Coût de l'endettement financier net		(263)	(239)
Autres produits et charges financiers	6.20	16	(0)
RESULTAT AVANT IMPÔTS		1 712	(3 218)
Impôts courants	6.21	(46)	(2)
Impôts différés	6.21	-	-
RESULTAT DE LA PÉRIODE		1 666	(3 219)
Résultat par action - en euros	6.2.26		
avant dilution		0,34	(0,67)
après dilution		0,34	(0,67)
Résultat par action des activités poursuivies- en euros	6.2.26		
avant dilution		0,34	(0,67)
après dilution		0,34	(0,67)

3 Etat des produits et charges comptabilisés dans l'exercice

		Notes 31/12/2011 31/12/2010	
<i>En milliers d'euros</i>			
<i>Résultat net de l'ensemble consolidé</i>		1 666	(3 219)
Ecart de conversion		1	-
Variation de valeur des titres disponibles à la vente		-	-
Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies	6.14	131	148
Autres			
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		132	148
<i>Résultat global de la période</i>		1 798	(3 071)
<i>Résultat global de la période - Part du groupe</i>		1 798	(3 071)
<i>Résultat global de la période - Part des minoritaires</i>			

4 Tableau de financement par l'analyse des flux de trésorerie

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Résultat net consolidé des activités poursuivies (y compris les intérêts des minoritaires)	1 600	(3 220)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	(609)	1 440
Autres produits et charges calculés	(72)	(469)
Plus et moins values de cession	(8)	(0)
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôts	1 011	(2 260)
Coût de l'endettement financier net	283	239
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	46	2
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts	1 327	(2 028)
Impôts versés	(5)	(2)
Variation du BFR lié à l'activité - y compris dettes liées aux avantages au personnel	(394)	4 538
Flux net de trésorerie généré par l'activité	920	2 509
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(80)	(58)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	19	22
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (dont titres non consolidés)	(0)	(18)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (dont titres non consolidés)	113	262
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	61	200
Encaissements de titres auto détenus	(117)	(107)
Cession de titres auto détenus	162	91
Encaissements venant d'emprunts	-	6
Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location financés)	-	(274)
Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financés)	(263)	(239)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(226)	(624)
Incidence des variations des cours des devises	-	5
VARIATION DE TRESORERIE NETTE	752	2 184
Trésorerie d'ouverture	(7 623)	(9 707)
Trésorerie de clôture	(6 771)	(7 523)

<i>Détail de la trésorerie</i>	31/12/2011	31/12/2010
Disponibilités	1 650	296
Comptes bancaires courants	(7)	(1)
Dettes factor	(9 160)	(9 902)
Trésorerie ou équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	(7 523)	(9 707)
Disponibilités	1 693	1 650
Comptes bancaires courants	(6)	(7)
Dettes factor	(8 458)	(9 166)
Trésorerie liée aux activités abandonnées	-	-
Trésorerie ou équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	(6 771)	(7 523)

5 Variation des capitaux propres – part du groupe

En milliers d'euros	Autres					Total des capitaux propres part du groupe
	Capital	Report à nouveau	Résultat de la période	Ecart de conversion	Actions propres	
Capitaux propres au 31/12/2009	244	2 591	(2 050)	(62)	(135)	687
Hors et gains actuariels		146				146
Variation des écarts de conversion				(6)		(6)
Résultats reconnus directement en capitaux propres		148		(8)		142
Résultat net			(3 219)			(3 219)
Produits et charges comptabilisés au titre de la période		148	(3 219)	(8)		(3 077)
Affectation du résultat antérieur		(2 030)	2 090			
Opérations sur titres auto-détenus		(20)			2	(16)
Capitaux propres au 31/12/2010	244	691	(3 219)	(69)	(123)	(2 495)
Hors et gains actuariels		151				151
Variation des écarts de conversion				1		1
Résultats reconnus directement en capitaux propres		131		1		132
Résultat net			1 656			1 656
Produits et charges comptabilisés au titre de la période		131	1 656	1		1 796
Affectation du résultat antérieur		(3 219)	3 219			
Opérations sur titres auto-détenus		(28)			36	7
Capitaux propres au 31/12/2011	214	(2 425)	1 660	(68)	(88)	(607)

6 Notes annexes

6.1 Informations générales

Le groupe ESR, acteur majeur de la gestion des infrastructures informatiques et télécoms pour les entreprises, est une société anonyme de droit français, constituée en 1987 dont le siège social se situe au 2 rue de Paris à Meudon (92190).

Les états financiers consolidés du groupe ESR pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 sont préparés en application des normes comptables internationales IFRS en vigueur à cette date.

Les états financiers consolidés annuels au 31 décembre 2011 reflètent la situation comptable de la société ESR SA et de ses filiales (ci-après « le Groupe »), ainsi que les intérêts du Groupe dans les éventuelles entreprises associées et coentreprises.

Les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 sont disponibles sur demande au siège social ou sur www.esr.fr.

Le Conseil d'administration a arrêté les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011, le 29 juin 2012. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Les états financiers consolidés sont établis en euros qui est la monnaie fonctionnelle de la Société mère. Ils sont présentés en milliers d'euros, arrondis au millier d'euros le plus proche.

ESR SA est la société mère du groupe consolidé ESR qui comprend cinq sociétés au 31 décembre 2011.

6.2 Méthodes comptables significatives

6.2.1 Référentiel comptable

En application du règlement européen CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 relatif à l'utilisation des normes comptables internationales, les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2011 ont été établis conformément au référentiel IFRS tel que publié par l'IASB et adopté dans l'Union européenne à cette même date. Par ailleurs ces états financiers ont également été préparés conformément aux normes IFRS émises par l'IASB (International Accounting Standards Boards). Ils sont arrêtés sur la base des comptes individuels de chaque entité constituant le Groupe et retraités pour être en conformité avec les principes comptables qu'il a retenus. Ils ont été établis selon la convention du coût historique à l'exception des actifs financiers disponibles à la vente. Sauf indication contraire, ces normes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/fias_fr.htm#adopted-commission.

La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables.

Les méthodes comptables sont cohérentes avec celles appliquées lors de l'exercice précédent, à l'exception des points suivants :

Nouvelles normes, amendements de normes et interprétations de normes en vigueur au sein de l'Union Européenne au 31 décembre 2011

- Procédure d'Amélioration des normes IFRS publiée en mai 2010.
- Amendement d'IAS 24, Information relative aux parties liées qui précise les informations à fournir au titre des engagements futurs liés à un événement particulier et relatif aux parties liées.
- Amendement d'IAS 32, Instruments financiers :
- Présentation, relatif au classement des droits de souscription émis qui sont libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de l'émetteur.
- Amendement de l'interprétation IFRIC 14, IAS 19, Plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, exigences de financement minimal et leur interaction ; Paiements d'avance d'exigences de financement minimal.
- L'amendement de la norme IAS 1 « présentation des états financiers » adoptée par l'IASB mais non encore adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2011 n'a pas donné lieu à une application anticipée.

Aucun de ces textes n'a d'impact sur les comptes consolidés du Groupe.

Normes et interprétations non encore entrées en vigueur et qui n'ont pas été adoptées par anticipation par le Groupe

- L'amendement suivant, adopté par l'IASB ou l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) ainsi que par l'Union Européenne au 31 décembre 2011 n'a pas donné lieu à une application anticipée :
- Amendement IFRS 7 Instruments financiers : informations à fournir en annexes - Transfert d'actifs. Cet amendement complète les informations à fournir en annexes au titre des transferts d'actifs financiers, tels que des opérations de titrisation ou de cessions de créances.

Sauf indication contraire, le Groupe prévoit d'adopter les textes lorsqu'ils deviendront applicables et n'anticipe aucun impact significatif dans ses états financiers.

6.2.2 Principes de consolidation

Filiales consolidées

Les filiales sont des entreprises contrôlées par le Groupe ESR. Le contrôle existe lorsque le Groupe ESR détient le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages des activités de celle-ci.

Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe ESR détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée. Les états financiers des filiales significatives sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont celles dans lesquelles le Groupe ESR est en mesure d'exercer une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, mais dont il n'a pas le contrôle. L'influence notable est généralement présumée exister si le Groupe ESR détient au moins 20 % des droits de vote de l'entreprise associée.

Les entreprises associées sont comptabilisées dans le bilan consolidé selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, la participation du Groupe ESR dans l'entreprise associée est comptabilisée au bilan pour un montant égal à la part du Groupe dans l'actif net de l'entreprise associée.

Les états financiers des entreprises associées sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date où l'influence notable est constatée jusqu'à la date où l'influence notable cesse.

Le périmètre du groupe figure en note 6.3.

Transactions internes au groupe (éliminées dans les états financiers)

Les soldes bilanciels et les transactions intra-groupes ainsi que les profits latents résultant de transactions intra-groupe sont éliminés. Les pertes latentes résultant de transactions intra-groupe ne sont éliminées qu'après vérification effective de l'absence de perte de valeur.

Les gains latents découlant des transactions avec les entreprises associées et les entités sous contrôle conjoint sont éliminés à concurrence des parts d'intérêt du Groupe dans l'entité.

6.2.3 Continuité d'exploitation

La société ESR SA est la société mère du groupe ESR (« le Groupe »).

La continuité d'exploitation de la société est liée à celle du Groupe dans son ensemble.

Depuis quelques années, la situation de trésorerie du Groupe est tendue.

Le financement des besoins de trésorerie d'exploitation s'effectue quasi-exclusivement par le factoring des créances clients.

La société a en outre obtenu un étalement de certaines de ses dettes.

Remboursement des dettes différées

Le Groupe a obtenu auprès de la CCSF, en juillet 2010, un premier étalement de dettes fiscales et sociales pour un montant de 3,5 M€. Le solde de la dette s'élevait à 2,6 M€ au 31 décembre 2010.

De nouvelles difficultés de trésorerie identifiées début 2011 ont conduit la Direction à solliciter un nouvel étalement de charges fiscales et sociales pour un montant total de 4.5 M€ à l'échelle du Groupe, portant le passif fiscal et social gelé à un montant de 7,1 M€ (fin avril 2011).

L'échéancier, renouvelé de manière trimestrielle par la CCSF, a été respecté sur 2011 et le montant restant dû s'élève à 4,5 M€ au 31 décembre 2011.

Entre le 1er janvier et la date d'arrêté des comptes, le groupe a remboursé, à la CCSF, au rythme de 150 K€ par mois, les dettes fiscales et sociales différées. A la date d'arrêté des comptes (29 juin 2012), le montant de la dette CCSF est de 3,7 M€ (versus 4,5 M€ au 31 décembre 2011).

La société est en attente de la confirmation par la CCSF du plan de remboursement à prévoir pour le futur. Ce plan devrait être poursuivi sur les mêmes bases (150 K€ par mois).

Par ailleurs, dans le cadre d'accords formels conclus avec les organismes concernés, les cotisations de retraite et de mutuelle et de prévoyance dues au titre des 3ème et 4ème trimestres 2011, ont été remboursées à raison de 216 K€ par mois. La fin du remboursement interviendra en juillet 2012. La dette, compte tenu des dates d'exigibilité, était de 675 K€ au 31 décembre 2011, de 1 162 K€ fin janvier et s'élève à 216 K€ fin juin 2012.

A la date d'arrêté des comptes (29 juin 2012), le montant total de la dette résiduelle cumulée s'élève à 3,9 M€ (versus 5,2 M€ au 31 décembre 2011).

Opération de rapprochement envisagée

ESR et OSIATIS vont annoncer le 29 juin 2012, entrer en négociation exclusive en vue du rapprochement des deux groupes. Dans le cadre de cette opération, un apport en capital effectué par OSIATIS, doit permettre à ESR, de lever les incertitudes pesant sur sa continuité d'exploitation.

6.2.4 Hypothèses et utilisation d'estimation

Les comptes consolidés sont établis en réalisant un certain nombre d'estimations et en prenant position sur des hypothèses qui peuvent avoir une incidence sur les actifs et passifs et sur les produits et charges inscrits au bilan consolidé et au compte de résultat consolidé à la date de clôture. Ces estimations sont faites par la direction sur la base de la continuité d'exploitation en fonction

d'informations disponibles à la date d'arrêt des comptes. Elles peuvent évoluer en fonction d'événements ou informations nouveaux pouvant remettre en cause les circonstances dans lesquelles elles ont été élaborées. Les résultats réels peuvent donc être différents de ceux attendus. Elles concernent principalement la comptabilisation d'impôts différés actifs, les tests de valeur sur les actifs et les provisions courantes et non courantes.

Les estimations comptables retenues par la Direction et concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2011 ont été réalisées dans ce contexte très particulier et très volatil, notamment en ce qui concerne les tests d'impairment réalisés sur les écarts d'acquisition (cf. paragraphe 6.7)

6.2.5 Information sectorielle

Un secteur d'activité est une composante distincte d'une entité engagée dans la production de produits ou services liés et exposée à des risques et à une rentabilité différents de ceux des autres secteurs d'activité.

Un secteur géographique est une composante distincte d'une entité engagée dans la fourniture de produits ou services dans un environnement économique particulier et exposée à des risques et à une rentabilité différents des autres secteurs d'activité opérant dans d'autres environnements économiques.

Le Groupe opère sur un seul secteur d'activité et les risques de taux de rentabilité sont homogènes quels que soient les produits et services qu'elle offre.

La structure d'organisation interne et de gestion du Groupe ainsi que son système d'information financière interne sont établis selon ce seul secteur d'activité, considéré comme le premier niveau d'information sectorielle.

6.2.6 Méthodes de conversion

Transactions libellées en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont converties en euros en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères à la date de clôture sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change qui résultent de ces opérations sont comptabilisées en produits ou en charges.

Les actifs et passifs non monétaires évalués au coût et libellés en devises étrangères sont enregistrés et conservés au cours historique en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs non monétaires évalués à la juste valeur et libellés en monnaie étrangère sont convertis en utilisant le cours de change à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée.

Etats financiers libellés en devises

Les actifs et passifs des sociétés intégrées au périmètre et exprimés en devises étrangères, sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Cette conversion s'applique à l'ensemble des éléments bilanciaux y compris les goodwill et les ajustements de juste valeur.

Les produits et les charges de ces sociétés sont convertis en euros au cours de change moyen de l'année. Ce cours moyen est une valeur approchée du cours à la date de transaction en l'absence de fluctuations significatives.

Les écarts de conversion qui en découlent sont comptabilisés directement comme une composante distincte des capitaux propres.

6.2.7 Regroupement d'entreprises - Goodwill

Les regroupements d'entreprises étaient jusqu'au 31/12/2009 comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 – Regroupement d'entreprises –.

Tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

Toute différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs éventuels est enregistrée en tant que goodwill à l'actif du bilan.

Les intérêts minoritaires sont comptabilisés au prorata de leur détention dans la juste valeur des actifs nets acquis.

Le goodwill est évalué à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur. Le goodwill est affecté à des unités génératrices de trésorerie et n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation annuel et chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur.

Un goodwill négatif est comptabilisé en produit lorsqu'il ne peut pas être affecté à des charges ou pertes futures identifiables.

En cas de cession d'une entreprise, le goodwill attribué à la filiale est inclus dans la détermination du résultat de cession.

Les regroupements d'entreprises à compter du 01/01/2010 sont comptabilisés conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 Révisée – Regroupement d'entreprises (phase 2).

Aucun regroupement d'entreprise n'a eu lieu, depuis cette date, au sein du groupe ESR.

6.2.8 Instruments financiers dérivés

Le Groupe n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques (change ou taux d'intérêts) résultant de ses activités opérationnelles, financières ou d'investissement.

6.2.9 Couverture

Le Groupe n'a pas mis en place d'instrument de couverture.

Cette observation est applicable à la couverture de flux de trésorerie, à la couverture d'éléments monétaires et à la couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger.

6.2.10 Immobilisations incorporelles

Conformément aux critères de la norme IAS 38 – Immobilisations incorporelles, seuls les éléments dont le coût peut être estimé de façon fiable et par lesquels il est probable que des avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations incorporelles.

Elles sont essentiellement composées de logiciels (immobilisations à durée de vie finie) qui sont amortis sur la durée d'utilité comprise en fonction de la typologie des logiciels entre 3 et 5 ans de façon linéaire et des frais de développement dès lors qu'ils remplissent l'ensemble des conditions définies par la norme IAS 38.

Les frais de développement pouvant être activés sont représentatifs des coûts qui sont encourus à partir de la date à laquelle l'immobilisation satisfait pour la première fois à tous les critères de comptabilisation présentés ci-dessous :

- La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou en vente,
- L'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
- La capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle,
- La façon dont l'immobilisation générera des avantages économiques futurs probables,
- La disponibilité actuelle ou future des ressources nécessaire pour réaliser le projet,
- La capacité à mesurer de manière fiable les dépenses liées à cet actif.

Toutes les dépenses pouvant être directement attribuées ou affectées sur une base raisonnable, cohérente et permanente, à la création, la production et la préparation de l'actif en vue de l'utilisation envisagée sont immobilisées. En sont exclus les coûts de vente, coûts administratifs et frais généraux affectés indirectement par un coefficient. Elles sont amorties sur la durée d'utilité.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées selon la méthode du coût amorti (coût historique à la date de comptabilisation initiale majoré des dépenses ultérieures amortissables et diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées).

6.2.11 Immobilisations corporelles

Principes d'évaluations (initiales et ultérieures)

Conformément aux critères d'IAS 16, sont enregistrés en immobilisations corporelles les biens détenus soit pour être utilisés dans la production ou la fourniture de biens et services, soit pour être loués à des tiers, soit pour être utilisés à des fins administratives. Ces biens sont inscrits à l'actif s'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à cet actif iront au Groupe et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût historique d'acquisition minoré des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles.

Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composantes significatives ayant des durées d'utilités différentes, ces dernières sont comptabilisées séparément. Les dépenses relatives au remplacement ou renouvellement d'une composante d'immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, et l'actif remplacé est éliminé.

Les coûts d'entretiens et de réparations sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les autres dépenses ultérieures relatives à une immobilisation corporelle sont comptabilisées à l'actif lorsqu'elles augmentent les avantages économiques futurs de l'actif au-dessus de son niveau de performance défini à l'origine. Toutes les autres dépenses ultérieures sont comptabilisées directement en charges dès qu'encourues.

Contrats de location

Les contrats de location pour lesquels une partie significative des risques et avantages inhérents à la propriété sont effectivement conservés par le bailleur sont classés en contrat de location simple. Les paiements effectués au regard des contrats de cette nature sont comptabilisés en charges de la période dans le compte de résultat.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement lorsqu'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents y afférent. Ces contrats de location-financement sont alors comptabilisés au plus bas de la juste valeur et de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Les paiements effectués au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La charge financière est répartie sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location de manière à obtenir le taux d'intérêt effectif (périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque période).

Amortissements

L'amortissement est apprécié sur une base linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée de l'immobilisation corporelle ou du composant concerné.

Les principales durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Installations et agencements divers	5 à 10 ans
Matériel de transport, Matériel de bureau, informatique & Mobilier	3 à 10 ans

Concernant les contrats de location, lorsqu'il n'existe pas de certitude raisonnable que le preneur devienne propriétaire de l'actif à la fin du contrat, l'actif est amorti sur la durée la plus courte entre la durée du contrat de location et sa durée d'utilité.

Les durées d'utilité, les modes d'amortissement et les valeurs résiduelles sont reconsidérés à chaque clôture.

6.2.12 Dépréciation des actifs

Le goodwill, les immobilisations à durée indéterminée ou les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service, font l'objet d'une estimation systématique à la clôture de chaque exercice ou à chaque survenance d'indice de perte de valeur.

Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat.

Au 31 décembre 2011, aucune dépréciation n'est apparue nécessaire.

Valeur recouvrable

La valeur recouvrable d'un actif isolé, c'est-à-dire qui ne génère pas d'entrées de trésorerie indépendantes de celles d'autres actifs, est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est basée sur l'actualisation de flux de trésorerie futurs en fonction d'un taux d'actualisation après impôts reflétant les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques.

Pertes de valeur

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie (au

groupe d'unités), puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité (du groupe d'unité) au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité (du groupe d'unité).

Les pertes de valeur minorent le résultat de l'exercice, au cours duquel elles sont constatées.

Hormis pour les goodwill, les pertes de valeur comptabilisées les années précédentes sont reprises, lorsque l'on constate un changement dans les estimations utilisées.

La valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur n'excède jamais la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette d'amortissement ou de dépréciation) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes.

6.2.13 Clients et autres débiteurs

Les créances clients et autres créances commerciales sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, moins les provisions pour dépréciation.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée s'il existe une indication objective démontrant que le Groupe n'est pas en mesure de recouvrer l'ensemble des sommes initialement prévues par les termes de la créance. Le montant de la provision pour dépréciation est égal à la différence entre la valeur comptable et la juste valeur des flux de trésorerie futurs actualisés.

6.2.14 Trésorerie et équivalents

Conformément à la norme IAS 7, la trésorerie et équivalents de trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, comprend la trésorerie (fonds en caisse et dépôts à vue) ainsi que les équivalents de trésorerie (placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur et sans restriction d'utilisation).

Les placements dans des actions cotées, les placements dont l'échéance initiale est à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie du tableau des flux de trésorerie.

Les découverts bancaires, étant assimilés à un financement, sont également exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. Le montant figurant à l'actif du bilan dans le poste « trésorerie et équivalent de trésorerie » correspond à la trésorerie et équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus. La trésorerie nette figurant dans le tableau des flux de trésorerie comprend la trésorerie et équivalents de trésorerie diminuée de la dette factor et des découverts bancaires.

6.2.15 Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants incluent les éléments suivants :

Titres de sociétés non consolidées

Le Groupe détient des participations dans des sociétés sans exercer d'influence notable ou de contrôle. Les titres de participation dans les sociétés non consolidées sont analysés comme disponibles à la vente et sont donc comptabilisés à leur juste valeur. Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût diminué des éventuelles pertes de valeur.

La comptabilisation des titres de sociétés non consolidées est la suivante :

- les variations de juste valeur des actifs sont comptabilisées en capitaux propres jusqu'à leur date de sortie ou de dépréciation,
- la dépréciation de ces actifs, en cas d'indication objective de diminution de la juste valeur (notamment baisse significative ou durable de la valeur de l'actif), est comptabilisée en résultat,
- dans le cas où des variations de juste valeur ont été comptabilisées antérieurement en capitaux propres, et s'il existe une indication objective de dépréciation de l'actif, ou en cas de cession des titres, alors la dépréciation ou la sortie des titres doit être comptabilisée en résultat financier et les mouvements antérieurement constatés en capitaux propres également repris.

Prêts et dépôts de garantie

Ils sont comptabilisés au coût amorti, diminué des éventuelles pertes de valeur.

6.2.16 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les actifs non courants destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

6.2.17 Capitaux propres

Actions propres

En cas d'achat d'instruments de capitaux propres, et quels qu'en soient les motifs, le montant de la contrepartie payée et les coûts de transaction directement imputables sont enregistrés comme une variation de capitaux propres.

Les actions ainsi acquises sont donc déduites du total des capitaux propres, pour leur coût d'acquisition, et classées sous la rubrique « actions propres » jusqu'à leur annulation ou cession ultérieure.

Inversement, le résultat de la cession éventuelle des actions propres est imputé directement en capitaux propres pour l'effet net de l'impôt. La plus ou moins-value ainsi réalisée n'affecte donc pas le résultat de l'exercice.

Dividendes

Les dividendes ne sont comptabilisés en dettes que lorsque leur distribution a effectivement été approuvée par l'Assemblée Générale.

Paiements fondés sur des actions

Le programme d'options sur actions permet aux membres du personnel du Groupe d'acquérir des actions de la Société. Conformément à l'IFRS 2 – Paiements fondés sur des actions, la juste valeur des options attribuées est comptabilisée en charges de personnel en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

La juste valeur est évaluée à la date d'attribution et répartie linéairement sur la période au cours de laquelle les membres du personnel acquièrent les droits d'une manière définitive (« Vesting period »). La juste valeur des options est évaluée en tenant compte des termes et conditions des options définis au moment de leur attribution. La valorisation des options servant à l'évaluation de la charge de personnel complémentaire, a été réalisée sur la base du modèle de Black & Scholes.

Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre réel des options acquises sauf si les droits n'ont pas été acquis en raison d'un niveau de prix de l'action en dessous du seuil défini pour l'acquisition des droits.

6.2.18 Emprunts portant intérêts

Les emprunts portant intérêts sont comptabilisés à leur juste valeur diminuée des coûts de transaction y afférent. Ces emprunts restent, pour leur évaluation ultérieure, comptabilisés au coût amorti en fonction de leur taux d'intérêt effectif sur la durée de ces emprunts.

Ils font l'objet d'une répartition entre courant et non courant en fonction de leur échéance (-/+ 12 mois).

Le groupe dispose d'un contrat d'affacturage par lequel il finance tout ou partie de son poste client. Le contrat ne transfère pas la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif. En conséquence, le groupe continue de comptabiliser l'actif financier (positionné en créances clients) en contrepartie d'une dette financière courante assimilée à un découvert bancaire.

6.2.19 Avantages du personnel

Les régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies sont les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au titre desquels le Groupe ESR verse des cotisations définies à une société d'assurance ou fonds de pension externes. Les cotisations sont versées en contrepartie des services rendus par les salariés. Elles sont enregistrées en charges lorsqu'elles sont encourues au même titre, par exemple, que les traitements et salaires. Les régimes à cotisations définies, ne recèlent pas d'engagement futur pour le Groupe. Ils ne donnent donc pas lieu à constitution de provision.

Les régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies concernent les avantages postérieurs à l'emploi qui garantissent à certaines catégories de salariés des ressources complémentaires pour lesquelles le groupe ESR est engagé. Ces engagements font l'objet d'un calcul de provision, effectué en estimant le montant des avantages que les employés auront accumulés en contrepartie des services rendus.

Dans ce cas, le Groupe a l'obligation de payer les prestations convenues aux membres du personnel en activité et aux anciens membres du personnel.

Deux cas de figure peuvent se présenter :

- Le Groupe peut verser des cotisations à une entité distincte, mais devra payer des cotisations supplémentaires (ou payer des prestations non couvertes) si l'entité n'a pas suffisamment d'actifs pour honorer les avantages correspondant aux services rendus par le personnel.
- Le Groupe peut aussi assumer lui-même le versement des prestations et couvrir les avantages à servir par des actifs propres.

Le Groupe suit un régime à prestations définies. Dans ce cadre, il comptabilise ses engagements de retraite selon la méthode des unités de crédits projetées telle que requise par la norme IAS 19 - Avantages au personnel. Cette évaluation intègre des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projections de salaires futurs. L'évaluation de l'engagement a été faite par un actuaire indépendant.

Le Groupe applique la méthode du *Sorib* qui conduit à imputer en capitaux propres l'évolution de la provision pour indemnités de départ à la retraite due à des écarts actuariels.

La dette reconnue au bilan est la valeur actuelle de l'obligation à chaque date de clôture : la valeur actuelle désigne la valeur actualisée des paiements futurs attendus pour éteindre l'obligation résultant

des services rendus au cours de l'exercice et des exercices antérieurs moins la juste valeur des actifs du régime.

6.2.20 Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe ESR a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentative d'avantages économiques.

6.2.21 Fournisseurs et autres créditeurs

L'ensemble de ces dettes est enregistré initialement à la juste valeur puis au coût amorti.

Après leur comptabilisation initiale, le groupe ESR évalue au coût amorti tous les passifs financiers autres que ceux détenus à des fins de transactions.

6.2.22 Méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires

Les prestations du groupe sont valorisées dans les conditions suivantes :

La régie : prestations où la valorisation est fonction des moyens mis en œuvre. Le revenu est reconnu au fur et à mesure de la prestation et est égal au temps passé, justifié auprès du client, multiplié par un taux horaire ou journalier.

Prestations de projets et d'infogérance : le chiffre d'affaires lié aux prestations d'infogérance est reconnu au fur et à mesure de la prestation. Les méthodes de détermination du pourcentage d'avancement peuvent inclure à une date considérée :

- L'examen des travaux effectués
- Les services rendus rapportés au total des services à exécuter
- Les coûts encourus rapportés au total des coûts estimés

6.2.23 Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant correspond au résultat opérationnel avant prise en compte des coûts de restructuration, des pertes de valeur des actifs (y compris le goodwill), des plus ou moins value de cession.

Le résultat opérationnel courant est le principal indicateur de performance du Groupe.

6.2.24 Résultat financier net

Les produits provenant des intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsqu'ils sont acquis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les produits provenant des dividendes sont comptabilisés dans le compte de résultat dès que le Groupe acquiert le droit à percevoir les paiements, soit, dans le cas des titres cotés, à la date de détachement.

Le coût financier net comprend les intérêts à payer sur les emprunts calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, les intérêts à recevoir sur les placements, les produits provenant des autres dividendes, les profits et pertes de change et les profits et pertes sur les instruments de couverture qui sont comptabilisés dans le compte de résultat.

6.2.25 Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres. Dans ce dernier cas, il est directement comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible correspond au montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont calculés et pris en compte pour chaque entité fiscale, pour les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs comptabilisés et leur base fiscale correspondante.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôts dont l'application est attendue pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs et passifs sont compensés par entité fiscale, sous la tutelle d'une seule et unique autorité fiscale.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que lorsqu'il apparaît probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels les pertes fiscales non utilisées pourront être imputées. Les actifs d'impôts ne sont généralement pas comptabilisés sur des sociétés ayant réalisé des pertes fiscales sur les derniers exercices. Ils peuvent toutefois l'être en cas de probabilité de recouvrement estimée suffisante.

6.2.26 Résultat par action

Le résultat par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, à l'exclusion du nombre moyen des actions ordinaires achetées et détenues à titre d'autocontrôle.

Le résultat dilué par action est calculé en retenant l'ensemble des instruments donnant un accès différé au capital de la société consolidante, qu'ils soient émis par celle-ci ou par une de ses filiales.

La dilution est déterminée instrument par instrument, compte tenu des conditions existant à la date de clôture. Par ailleurs, le résultat net est ajusté afin d'éliminer les effets financiers nets d'impôt correspondant aux instruments dilutifs.

6.2.27 Endettement net

L'endettement net correspond aux dettes financières à court terme et long terme, diminuées de la trésorerie, des placements à court terme, ainsi que des instruments dérivés lorsqu'ils se rapportent à des éléments sous-jacents inclus dans les autres dettes financières nettes.

6.3 Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation du groupe ESR comprend 5 sociétés au 31 décembre 2011. La liste complète et les méthodes de consolidation y afférent, sont les suivantes :

Nom	Pays	Nombre de titres	Pourcentage d'intérêts 31/12/2010	Pourcentage d'intérêts 31/12/2011	Pourcentage de droit de vote 31/12/2010	Pourcentage de droit de vote 31/12/2011	Méthode de consolidation 31/12/2010	Méthode de consolidation 31/12/2011
ESR	France	342 534 412	Société consolidante	Société consolidante	Société consolidante	Société consolidante	Intégration globale	Intégration globale
Infodesign France	France	414 209 357	100%	100%	100%	100%	Intégration globale	Intégration globale
ESR Switzerland	Suisse	N/A	100%	100%	100%	100%	Intégration globale	Intégration globale
Serviceur	France	315 219 798	100%	100%	100%	100%	Intégration globale	Intégration globale
ESR Consulting	France	414 405 256	100%	100%	100%	100%	Intégration globale	Intégration globale

6.4 Faits marquants de l'exercice

Aucun événement particulier n'est à mentionner en dehors des difficultés de trésorerie du Groupe (cf. chapitre 6.2.3 continuité d'exploitation).

6.5 Immobilisations incorporelles – Goodwill

Au 31 décembre 2011, le tableau de variation des immobilisations incorporelles – goodwill se présente de la façon suivante :

En milliers d'euros	31/12/2010	Acquisitions/ Augmentation	Cessions/ Diminutions	Reclassement	31/12/2011
Valeurs brutes					
Goodwill	11 014	-	-	-	11 014
Frais de recherche et développement	711	22	-	-	733
Concessions, brevets, licences	43	0	-	-	43
Total	11 768	22	-	-	11 790
Amortissement/Dépréciations					
Goodwill	-	-	-	-	-
Frais de recherche et développement	(710)	(17)	-	-	(727)
Concessions, brevets, licences	(16)	0	-	-	(16)
Total	(726)	(17)	-	-	(743)
Valeurs nettes comptables					
Goodwill	11 014	-	-	-	11 014
Frais de recherche et développement	1	5	-	-	6
Concessions, brevets, licences	27	0	-	-	27
Total	11 042	5	-	-	11 047

Au 31 décembre 2010, le tableau de variation des immobilisations incorporelles – goodwill se présentait de la façon suivante :

	31/12/2009	Acquisitions/ Augmentation	Cessions/ Diminutions	Reclassement	31/12/2010
Valeurs brutes					
Goodwill	11 014	-	-	-	11 014
Frais de recherche et développement	704	34	-	(27)	711
Concessions, brevets, licences	16	(0)	-	27	43
Total	11 734	34	-	(27)	11 786
Amortissement/Dépréciations					
Goodwill	-	-	-	-	-
Frais de recherche et développement	(702)	(8)	-	-	(710)
Concessions, brevets, licences	(16)	(0)	-	-	(16)
Total	(718)	(8)	-	-	(726)
Valeurs nettes comptables					
Goodwill	11 014	-	-	-	11 014
Frais de recherche et développement	2	26	-	(27)	1
Concessions, brevets, licences	-	-	-	27	27
Total	11 016	26	-	(27)	11 012

6.6 Immobilisations corporelles

Au 31 décembre 2011, le tableau de variation des immobilisations corporelles se présente de la façon suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2010	Augment.	Diminut.	31/12/2011
Valeurs brutes				
Installations générales, agencements, aménagements des constructions	617	4	-	621
Matériel de bureau, mobilier et informatique	910	54	(40)	924
Total	1 527	58	(40)	1 546
Amortissements				
Installations générales, agencements, aménagements des constructions	(844)	(44)	-	(888)
Matériel de bureau, mobilier et informatique	(785)	(52)	28	(816)
Total	(1 138)	(97)	28	(1 206)
Valeurs nettes				
Installations générales, agencements, aménagements des constructions	273	(40)	-	233
Matériel de bureau, mobilier et informatique	115	2	(10)	106
Total	388	(38)	(10)	340

Au 31 décembre 2010, le tableau de variation des immobilisations corporelles se présentait de la façon suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2009	Augment.	Diminut.	31/12/2010
Valeurs brutes				
Installations générales, agencements, aménagements des constructions	611	6	-	617
Matériel de bureau, mobilier et informatique	929	19	(38)	910
Total	1 540	25	(38)	1 527
Amortissements				
Installations générales, agencements, aménagements des constructions	(264)	(59)	-	(343)
Matériel de bureau, mobilier et informatique	(756)	(54)	15	(795)
Total	(1 044)	(113)	15	(1 138)
Valeurs nettes				
Installations générales, agencements, aménagements des constructions	327	(53)	-	274
Matériel de bureau, mobilier et informatique	172	(35)	(77)	115
Total	500	(88)	(77)	389

6.7 Tests de perte de valeur

Le groupe pratique annuellement des tests de valeur.

La société opère sur un seul secteur d'activité et les risques sont homogènes sur l'ensemble des produits et services qu'elle offre. Aussi le groupe ESR correspond à une seule unité génératrice de trésorerie.

La valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie a été déterminée en utilisant la valeur d'utilité. Pour déterminer la valeur d'utilité, le groupe a projeté les flux futurs de trésorerie qu'il s'attend à obtenir de l'unité génératrice de trésorerie. Cette projection est basée sur des budgets financiers couvrant une période de cinq années (2012, 2013, 2014, 2015 et 2016). Les flux futurs de trésorerie au-delà de cinq ans sont extrapolés en tenant compte d'un taux de croissance à perpétuité (voir ci-dessous). Les flux futurs de trésorerie sont actualisés par le coût moyen du capital du secteur.

Les principales hypothèses retenues pour le budget de l'année 2012 sont :

- Activité : un chiffre d'affaires de 62 200 K€
- Taux inter contrat : environ 7,1 % sur l'année 2012
- Niveau d'EBIT : environ 1,40 %

L'utilisation de ces flux futurs aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en appliquant des taux avant impôt à des flux de trésorerie non fiscalisés, comme demandé par IAS 36.

Le taux de croissance à l'infini est de 1,75%.

Le taux d'actualisation utilisé correspond au coût moyen pondéré du capital observable sur le secteur. Ce taux s'élève à 9,50 %, en 2010 il s'élevait à 10,19 %.

Les actifs testés correspondent aux capitaux employés du groupe ESR et se décomposent ainsi :

- Actifs courants et non courants, à l'exception de la trésorerie.
- Des passifs courants à l'exception des emprunts portant intérêts et de la part à plus d'un an du passif social et fiscal d'ESR S.A. étalé dans le cadre du CODECHEF.

La valeur d'utilité de l'UGT étant supérieure à la valeur comptable des actifs testés, aucune provision pour dépréciation n'est à constater au 31 décembre 2011.

A noter que la variation de 1 point du taux d'actualisation serait sans incidence sur la valeur de l'Unité Génératrice de Trésorerie.

La baisse de 1 point du taux de croissance perpétuel ou une baisse de 1 point du taux de marge (EBITDA / CA) serait également sans incidence sur cette valeur.

6.8 Autres actifs non courants

En milliers d'euros	31/12/2011			31/12/2010
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur nette
Titres non consolidés	25	(25)	(0)	-
Autres immobilisations financières	90	-	90	134
SICAV nanties	209	-	209	279
TOTAL	324	(25)	299	412

Au 31 décembre 2011, le groupe détient 2 216 titres de la société Phenix Energy soit une détention de 0.369 % et la totalité de ces actifs ont été dépréciés dans les comptes. Ces titres sont classés dans la catégorie des instruments financiers « disponible à la vente ». La variation de la perte de valeur est comptabilisée en capitaux propres.

6.9 Clients et autres débiteurs

Valeurs brutes en milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Clients et comptes rattachés	16 399	14 881
Créances sociales	90	152
Créances fiscales (hors impôts courant)	1 888	1 679
Autres créances	128	211
Charges constatées d'avance	372	409
Total	18 877	17 332

Les créances ne portent pas intérêt et sont en général payable de 30 à 90 jours. Elles n'ont pas à être actualisées.

6.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31/12/2011	31/12/2010
Détail de la trésorerie		
Disponibilités	1 650	296
Concours bancaires courants	(7)	(11)
Dettes factor	(9 166)	(9 992)
Trésorerie ou équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	(7 523)	(9 707)
Disponibilités	1 603	1 650
Concours bancaires courants	(6)	(7)
Dettes factor	(8 458)	(9 165)
Trésorerie liée aux activités abandonnées		
Trésorerie ou équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	(6 771)	(7 523)

6.11 Capitaux émis et réserves

Capital social et prime d'émission

Au 31/12/2011, le capital est composé de 4 874 542 actions ordinaires, entièrement libérées et représentant 243 727,10 euros.

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Capital	244	244
TOTAL	244	244

Actions propres

	31/12/2010	Variations	31/12/2011
Nombre de titres	98 511	1 674	100 185
Valeur (en euros)	123 652	-34 796	88 856
TOTAL	123 652	(34 796)	88 856

Écarts de conversion

La variation des écarts de conversion correspond principalement à la fluctuation des cours des devises entre le 31 décembre 2010 et le 31 décembre 2011.

Plan d'attribution d'actions et de souscription d'actions

Aucun plan n'est en vigueur au 31 décembre 2011. Les plans non expirés au 31 décembre 2011 sont éteints suite au départ des salariés concernés.

6.12 Résultat par action

Le résultat par action est le suivant :

Pour le calcul du résultat par action, les actions propres détenues par le groupe sont retranchées du nombre d'actions en circulation.

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Résultat net attribuable à la société mère pour la période (en milliers d'euros)	1 666	(3 220)
Résultat net pris en compte pour la détermination du résultat par action (en milliers d'euros)	1 666	(3 220)
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation	4 846 696	4 786 203
Résultat en euros par action	0,34	(0,67)

Le résultat dilué par action est égal au résultat par action. En effet, compte tenu du cours moyen du titre ESR en 2010 et 2011, aucune option d'achat des plans de stock-options n'est dans la monnaie sur les 2 derniers exercices.

6.13 Emprunts portant intérêts

En milliers d'euros	31/12/2010	Augmentation	Diminution	31/12/2011
NON COURANT				
Découvert bancaire	7		(1)	6
Dettes liées à la participation des salariés	57		(0)	57
Intérêts courus non échus	19		(0)	19
Dettes factoring	9 166		(708)	8 458
Dettes financières diverses	0		(0)	-
COURANT	9 249	0	(709)	8 540
Total	9 249	0	(709)	8 540

Tous les emprunts sont libellés en euros et ont une échéance inférieure à douze mois.

Détail par nature de taux

- Dettes à long terme

Au 31/12/2011, le groupe ESR n'a pas de dettes à long terme.

- Instruments de couverture

En l'absence de dettes à long terme, le groupe n'a pas mis en place des produits dérivés de taux pour couvrir le risque de taux.

6.14 Provisions pour pensions et avantages assimilés

Introduction

Selon les réglementations et usages en vigueur dans chacun des pays concernés, des avantages complémentaires peuvent être accordés au personnel. Lorsque ces avantages sont susceptibles de donner lieu à prestation future pour le Groupe, une provision est calculée selon une méthode d'évaluation actuarielle. Le Groupe fait appel à un actuair e indépendant pour évaluer ces engagements.

La plupart des sociétés comprises dans le périmètre du groupe ESR correspondent à des entités françaises.

Les provisions comptabilisées dans les comptes correspondent aux indemnités de départs à la retraite.

Le Groupe n'a externalisé aucun actif financier afin de couvrir ces engagements. Aussi la valeur de la provision pour pensions correspond à la valeur de l'engagement.

Le Groupe comptabilise les pertes et gains actuariels en capitaux propres.

Information financière

<i>En milliers d'euros</i>	2011	2010
Provisions renseignées au bilan		
Montant du passif net au début de l'exercice	1 174	1 140
Coût des services rendus au cours de l'exercice	135	138
Coût financier	52	62
Parts actuariels comptabilisés en capitaux propres	-131	-149
Mouvement de périmètre		
Prestations versées	0	-38
Montant du passif net en fin d'exercice	1 230	1 174
Montant reconnu au compte de résultat (opérationnel et financier)		
Coût des services rendus au cours de l'exercice	135	138
Charge d'intérêt	52	62
Montant inscrit au compte de résultat	187	200
Montant reconnu en dotation aux amortissements et provisions à caractère opérationnel	187	200
Montant reconnu en autres produits et charges financiers		
Montant inscrit au compte de résultat	187	200
Hypothèses actuarielles principales (en %)		
Taux d'actualisation	4,25%	4,50%
Taux d'augmentation des salaires (moyenne)	2,00%	2,00%
Taux de turnover	17,16%	17,16%

L'écart actuariel constaté est du à un effet d'expérience lié aux variations du taux de turnover.

<i>en milliers d'euros</i>	2011	2010
Analyse des écarts actuariels sur les engagements		
(Gains) / Pertes générées sur l'exercice	(131)	(149)
(Gains) / Pertes sur modifications de plan		
Taux d'actualisation	-	-
Hausse des salaires	-	-
Mortalité	-	-
Relation des effectifs	(131)	(149)
Autres	-	-
Total (Gains)/Pertes modifications hypothèses	(131)	(149)
(Gains) / Pertes ajust. expérience	(131)	(149)

6.15 Autres provisions

Les provisions pour litiges couvrent des risques de litiges salariaux identifiés à la clôture de l'exercice. Ces risques sont valorisés au regard des demandes et des affaires similaires en lien avec les conseils de la société.

	31/12/2010	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reclassement	31/12/2011
<i>En milliers d'euros</i>						
Provision pour litiges						-
Provision pour autres risques						-
Total non courant						
Provisions pour litiges	1 995	446	(781)	(570)	(41)	1 068
Provision pour autres risques			(77)		41	14
Total courant	1 995	446	(788)	(570)	0	1 082
TOTAL	1 995	446	(788)	(570)	0	1 082

6.16 Autres dettes et comptes de régularisation (courants et non courants)

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Dettes fiscales et sociales (hors impôt courant)	19 600	17 789
Autres dettes	357	903
Produits constatés d'avance	800	704
TOTAL	20 757	19 396

Dans les dettes fiscales et sociales 2 756 K€ sont relatifs à du passif non courant. Ce montant correspond à la part à plus d'un an du plan d'étalement.

6.17 Charges de personnel

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Salaires et traitements	37 052	38 344
Charges sociales (dont régimes de pension à cotisations définies)	15 410	16 341
TOTAL	52 462	51 684

6.18 Autres produits et charges d'exploitation

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Sous traitance opérationnelle et achats sur affaires	2 193	1 946
Coût de l'informatique et autres moyens (dont loyers)	2 009	2 049
Publicité et relations publiques	141	117
Commissions et honoraires	933	1 338
Déplacements missions et réception	1 505	1 809
Divers	542	869
TOTAL	7 325	8 128

6.19 Autres produits et charges opérationnels

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Autres charges opérationnelles	(136)	(828)
TOTAL	(136)	(828)

Ce montant correspond à la comptabilisation de pénalité de TVA.

6.20 Résultat financier net

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Produits d'intérêts d'emprunts et de découverts		
Charges d'intérêts d'emprunts et de découverts	(263)	(239)
Coût de l'endettement financier net	(263)	(239)
Dépréciation des actifs disponibles à la vente	-	-
Effets de l'actualisation	-	-
Autres	16	-
Autres produits et charges financiers	16	-
TOTAL RESULTAT FINANCIER NET	(247)	(239)

6.21 Impôts sur les résultats

Charge d'impôts

La charge d'impôts pour les exercices clos 2010 et 2011 est principalement composée comme suit :

	31/12/2011	31/12/2010
Impôt exigible	(46)	(2)
Impôts différés	-	-
Total	(46)	(2)

Le rapprochement entre la charge d'impôt et le résultat avant impôt s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2011
Résultat avant impôt	1 712
Taux d'imposition normal applicable en France (%)	33,33%
Charge d'impôt théorique	(571)
Incidence des :	
- Economies d'impôts résultant de l'utilisation de déficits fiscaux reportables antérieurement non	507
- Non activation des pertes fiscales générées sur l'exercice et autres différences temporelles	(200)
- Crédit impôt recherche	-
- Différences permanentes	218
Charge d'impôt effectivement constaté	(46)
Taux d'impôt effectif (%)	NA

Les impôts différés actifs et passifs peuvent être détaillés ainsi :

En milliers d'euros	Actifs		Passifs			Net		31/12/2011
	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2010	Impact réserves	Impact résultat	
Organic	38	35			35		7	38
Provision indemnités de départ en retraite	406	387			387		19	406
Activation déficit reportable	3 573	3 334			3 334		239	3 573
Limitation des IDA	-3 386	-3 112			-3 125		-258	-3 386
IMPÔTS DIFFÉRÉS CALCULÉS	631	644			629		2	631
Provisions sur actions propres	-16	-16			-16			-16
Limitation des IDP	-2	-16			16			-2
IMPÔTS DIFFÉRÉS APRES COMPENSATION	613	613			599		2	613

Les actifs d'impôts différés sur report déficitaires et différences temporelles ont été reconnus à hauteur du montant estimé recouvrable à horizon de deux ans selon le business plan établi par la Direction.

Cela revient à conserver la position tenue à la clôture 2010 sur le niveau d'activation des impôts différés, soit 613 K€..

Au 31 décembre 2011, le solde de l'impôt différé est de 4 017 K€ dont 613 K€ d'activés.

6.22 Résultat des activités abandonnées

Néant.

6.23 Transactions avec les parties liées

Les rémunérations et avantages en nature du Président et des membres du comité exécutif se sont élevées à 325 K€.

6.24 Instruments financiers dérivés

Le Groupe n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour gérer son exposition aux fluctuations de taux d'intérêt, de cours de change.

6.25 Engagements donnés ou reçus

6.25.1 Engagements donnés

Nantissements de titres *

Date	Constituant	Titres nantis	Créanciers	Nombre de titres nantis	Somme garantie
13/12/2005	ESR	ESR Consulting	BNP	100 000	650 000 €
19/12/2005	ESR	ESR Consulting	Société Générale	100 000	650 000 €

Nantissements de fonds de commerce *

Date	Constituant	Fonds nantis	Créanciers	Montant	Echéance
21/12/2005	ESR	ESR	BNP	780 000 €	13/12/2010
19/12/2005	ESR	ESR	Société Générale	650 000 €	19/12/2010

Cautions bancaires *

Date	Cautienne	Bénéficiaire	Cautions	Montant	Echéance
21/11/2005	ESR	Seb immobilié invest.	Société Générale	208 424 €	30/06/2015

L'intégralité des prêts consentis ayant été remboursés au 31 octobre 2010, les nantissements sont devenus sans objet. Les formalités de levée des nantissements sont en cours.

Contrats de location (montants exprimés en euros) :

Fournisseurs	debut	fin	montant annuel	montant restant	1 an	1 à 5 ans	5 ans
Global PROPERTY	00/02/2010	06/02/2010	23 252 €	157 479 €	23 252 €	116 280 €	27 987 €
ELSSIMMO	21/11/2009	10/11/2014	836 000 €	2 445 300 €	836 000 €	1 609 300 €	
SEI HIVE	01/05/2008	29/04/2017	47 196 €	254 990 €	47 196 €	207 794 €	
ELYSEE MONDEAU	01/07/2011	01/07/2020	9 700 €	116 400 €	9 700 €	38 800 €	67 900 €
Foncière Ariase - Eurosis Palmer	15/05/2008	13/05/2017	31 060 €	173 916 €	31 060 €	141 856 €	
			946 108	3 188 084	946 108	2 114 139	95 887

Le groupe ESR utilise pour ses besoins d'exploitation des locaux dans différentes implantations. L'engagement total au titre de ces baux jusqu'à leur date d'échéance représente 3 158 K€.

Par ailleurs le groupe ESR loue à la société ECS l'ensemble de son parc informatique. L'engagement du groupe au titre de ce contrat sur un an représente 56 K€.

Données exprimées en euros :

N° contrat	Loyer prévisionnel <1 ans
20082820	55 957 €
	55 957

6.25.2 Engagements reçus

Néant.

6.26 Passifs éventuels, litiges

Aucun litige non provisionné à la clôture 2011 ne répond à la définition des passifs éventuels au sens d'IAS 37.

Les pénalités non prises en comptes dans le premier étalement CODECHEF, ne sont pas provisionnées dans les comptes (388 K€). En principe, une fois le principal réglé, la société aura la possibilité de solliciter la remise gracieuse des pénalités et majorations de retard.

6.27 Catégories d'actifs et de passifs financiers

Le Groupe a défini les principales natures d'actifs et de passifs financiers suivantes :

En millions d'euros	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au septembre	Instruments dérivés	Valeur au bilan	Juste valeur
Titres de sociétés non consolidées		X				0	0
Dépôts et investissements à long terme			X			299	299
Autres actifs non courants			X				
Clients			X			16 398	16 398
Autres créances courantes			X			2 508	2 508
Placements à court terme	X						0
Banques	X					1 693	1 693
Total actifs financiers	0	0	0	0	0	20 900	20 900
Emprunts				X		0	0
Découverts bancaires et dettes factoring				X		6 458	6 458
Autres dettes financières à court terme				X		82	82
Dettes fournisseurs				X		1 982	1 982
Autres dettes courantes				X		15 001	15 001
Total passifs financiers	0	0	0	0	0	20 523	20 523

6.28 Risques de marché

6.28.1 Risques de change

Le Groupe facture l'ensemble de ses prestations en euros ; ses coûts sont également libellés en euros. La seule filiale étrangère du Groupe est la société Info design Suisse dont les activités sont en sommeil.

Le financement de cette entité est assuré par un prêt de la société ESR pour 2.4 M€. Cette dette est libellée en euro et à ce titre les différences de change concernant ce prêt intragroupe sont portées en capitaux propres.

6.28.2 Risque de taux

100% de la dette du groupe est à court terme et à taux variable. Compte tenu du faible encours de dettes à moyen terme, le Groupe n'a pas jugé nécessaire de mettre en place des produits dérivés de taux pour couvrir le risque de taux.

Le financement du groupe est assuré essentiellement par la cession de créances à un factor. Le coût de ce financement correspond à Euribor 3 mois plus une marge.

L'encours moyen brut de dette vis-à-vis du factor est de 11 348 K€ ; toute variation de +/- 1% en année pleine, par rapport au niveau actuel de l'Euribor, se traduirait par une charge ou un produit financier supplémentaire de 113 K€.

6.29 Risque de crédit

Les créances d'exploitation concernent principalement les créances clients.

Le groupe estime qu'il n'est pas exposé à un risque significatif compte tenu de la solvabilité de ses clients. En effet, l'essentiel de la facturation du groupe ESR est faite à destination de groupes de premier plan qui présentent un niveau de défaillance négligeable.

De plus, la politique de cession des créances commerciales auprès d'un factor oblige le groupe à respecter des procédures rigoureuses de sélection des clients.

6.30 Risque de liquidité

Le principal indicateur de liquidité suivi par la direction du groupe est le montant non utilisé des limites de crédits accordées au groupe sous diverses formes et les liquidités disponibles.

Le tableau ci-après récapitule la situation d'accès à la liquidité du Groupe au 31 décembre 2011 :

En milliers d'euros		En-cours	Limite	Disponible
<i>Factor</i>	Groupe		18 000	
	ESR	7 751		
	ESR TEL.ECOMS	0		
	InfoDesign	368		
	Servitique	319		
Sous-total		8 458	18 000	9 542
<i>Découvert</i>		8	200	194
Total		8 464	18 200	9 736

Sur le sujet, nous vous invitons à lire les chapitres suivants : 6.2.3 « continuité de l'exploitation » et 6.31 « Evènements post-clôture ».

6.31 Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Remboursement des dettes différées

Entre le 1er janvier et la date d'arrêté des comptes, le groupe a remboursé, à la CCSF, au rythme de 150 K€ par mois, les dettes fiscales et sociales différées. A la date d'arrêté des comptes (29 juin 2012), le montant de la dette CCSF est de 3,7 M€ (versus 4,5 M€ au 31 décembre 2011).

La société est en attente de la confirmation par la CCSF du plan de remboursement à prévoir pour le futur. Ce plan devrait être poursuivi sur les mêmes bases (150 K€ par mois).

Par ailleurs, dans le cadre d'accords formels conclus avec les organismes concernés, les cotisations de retraite et de mutuelle et de prévoyance dues au titre des 3ème et 4ème trimestres 2011, ont été remboursées à raison de 216 K€ par mois. La fin du remboursement interviendra en juillet 2012. La dette, compte tenu des dates d'exigibilité, était de 675 K€ au 31 décembre 2011, de 1 162 K€ fin janvier et s'élève à 216 K€ fin juin 2012.

A la date d'arrêté des comptes (29 juin 2012), le montant total de la dette résiduelle cumulée s'élève à 3,9 M€ (versus 5,2 M€ au 31 décembre 2011).

Opération de rapprochement envisagée

ESR et OSIATIS vont annoncer le 29 juin 2012 entrer en négociation exclusive en vue du rapprochement des deux groupes. Dans le cadre de cette opération, un apport en capital effectué par OSIATIS, doit permettre à ESR, de lever les incertitudes pesant sur sa continuité d'exploitation.

6.32 Autres informations

6.32.1 Honoraires des commissaires aux comptes

En milliers d'euros	ADG International				TUILLET-AUDIT			
	Montant HT		%		Montant HT		%	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	67	67	89%	89%	68	74	92%	93%
Filiales intégrées globalement	8	8	11%	11%	6	6	8%	7%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissariat aux comptes								
Emetteur								
Filiales intégrées globalement								
<i>Sous-Total</i>	75	75	100%	100%	74	80	100%	100%
Audit								
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
<i>Sous-Total</i>								
Total	75	75	100%	100%	74	80	100%	100%

6.32.2 Information relative au chiffre d'affaires

Sur 2011, le chiffre d'affaires réalisé avec le premier client représente 17 % du chiffre d'affaires global et celui réalisé avec les 10 premiers s'établit à 35,9 M€, soit 65 % du total du chiffre d'affaires.

2.2 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés Exercice clos le 31 décembre 2011

ESR S.A.
Siège social : 2, rue de Paris 92190 Meudon

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société ESR, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude relative à la continuité de l'exploitation exposée dans le paragraphe 6.2.3 « Continuité de l'exploitation » de la note 6.2 de l'annexe des comptes consolidés intitulée « Méthodes comptables significatives ».

2. Justification des appréciations

La crise financière qui s'est accompagnée d'une crise économique entraîne de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Ces éléments ont été pris en considération par votre société pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité de l'exploitation retenue pour l'établissement des comptes annuels clos au 31 décembre 2011. Le manque de visibilité sur le futur crée des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes annuels. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce.

Comme mentionné dans la première partie de notre rapport, le paragraphe 6.2.3 de la note 6.2 de l'annexe expose l'incertitude relative à la continuité d'exploitation.

Nous avons été conduits à examiner les dispositions envisagées à cet égard. Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous estimons que la note de l'annexe donne une information appropriée sur la situation de la société au regard de l'incertitude, mentionnée ci-dessus, pesant sur la continuité d'exploitation.

La société procède, à chaque clôture, à un test de perte de valeur du goodwill selon les modalités décrites dans le paragraphe 6.2.12 de la note 6.2 et la note 6.7 de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par la société, à revoir les calculs effectués et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction et nous avons vérifié que l'annexe donnait une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

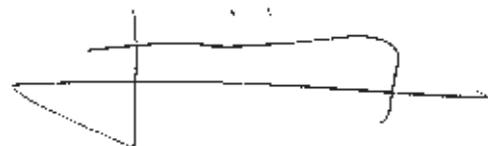
Paris, le 24 juillet 2012

Les Commissaires aux comptes
ADG International
Membre français de Grant Thornton International



GUY BLOCHAY
Associé

Tuillet Audit



LAURENT LUCIANI
Associé



3- COMPTES SOCIAUX

EXERCICE 2011

3. COMPTES SOCIAUX

3.1 BILAN, COMPTE DE RESULTAT ET ANNEXE

3.2 TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

3.3 RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

3.4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

**3.5 RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS
ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES**

**3.6 RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES
TRAVAUX DU CONSEIL ET LE CONTROLE INTERNE**

**3.7 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU
PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

3.8 MONTANT DES HONORAIRES VERSES AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

3.9 DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL

3.10 PROJET DES RESOLUTIONS A L'ASSEMBLEE GENERALE

3.11 ATTESTATION DU RESPONSABLE



3.1 COMPTES SOCIAUX

EXERCICE 2011

ACTIF

PASSIF

RESULTAT

ANNEXE

Description de l'entreprise		ERC SA	Neant <input type="checkbox"/>	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAL PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont verse ... 248 227 ...)	DA	248 227	248 227
	Primes d'émission de fusion, d'apport, ...	DB		
	Réserves de réévaluation (2)* (dont sous-évaluation)	EC		
	Réserves légales (3)	ED		
	Réserves statutaires ou contractuelles	EE		
	Réserves réglementées (4)* (Une réserve spéciale des provisions pour fluctuations des cours)	EF		
	Autres réserves (Une réserve spéciale de l'achat d'instruments financiers à court terme)	EJ		
	Autres réserves	EI	223 468	223 468
	Équité à l'émission	EG	(2 846 400)	(284 271)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfices ou pertes)	EA	1 361 205	(2 562 229)
	Subventions d'investissement	EB		
	Provisions réglementées *	EC		
TOTAL (F)	FA	(1 335 930)	(2 377 285)	
Aides des tiers	Produit des émissions de titres participatifs	DA		
	Avances conditionnées	DB		
	TOTAL (G)	DC		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DF	1 065 856	1 487 862
	Provisions pour charges	DQ	797 253	728 725
	TOTAL (H)	DR	1 863 109	2 216 587
DETTES (4)	Dettes obligataires conventionnelles	DE		
	Autres dettes obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	5 690	5 696
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	EV	128 413	128 559
	Avances et prêts reçus des établissements de crédit	DW		
	Dettes financières et comptes rattachés	DX	5 446 768	5 469 676
	Dettes fiscales et sociales	DY	16 572 726	15 409 619
	Dettes sur instruments financiers et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	5 425 320	2 242 550
Unge régl	EB	687 542	643 366	
TOTAL (W)	EC	28 266 814	25 300 649	
Éléments de contrepartie passif *	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I & V)	EE	29 087 699	25 986 444	
RESTITUS	(1) Frais de constitution (sauf pour capital)	EB		
	(2) Doté { Réserve spéciale de réévaluation (1955); Frais de réévaluation des Réserves de réévaluation (1976)	EC		
		ED		
		EE		
	(3) Doté réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Taxes et produits constatés émis et non dus et	EG	28 132 861	25 165 612	
(5) Dettes envers les établissements de crédit, et autres créanciers de banques et CCP	EH	5 040	5 696	

Statut: Société - http://www.ansg.fr

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans le bilan n° 2012.

Fondateur (N° de l'entreprise) article 81 A
de Code général des impôts

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Désignation de l'opération : ESR SA		Exercice N				Exercice (N-1)		
		Franç.		Equivalents et divisions (en euros convertibles)		Euro		
		FA	FB	FC				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Vente de marchandises *	BA		BC				
	Production vendue { biens * services* }	BD		BE				
		BF	58 781 962	BF	58 781 962	57 177 678		
	Chiffres d'affaires nets *	BI	58 781 962	BI	58 781 962	57 177 678		
	Production stocks *							
	Production immobilisée *							
	Subventions d'exploitation							
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			BP	1 264 560	659 688		
	Autres produits (2) (11)			BQ	649 325	561 568		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)			BR	60 720 836	63 596 329		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			BS				
	Variation de stock (marchandises) *			BT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnement (y compris droits de douane) *			BU				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			BV				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			BW	9 561 126	10 796 425		
	Impôts, taxes et versements assimilés *			BX	2 561 615	2 611 943		
	Salaire et traitements *			BY	32 203 904	32 296 619		
	Charges sociales (4)			BZ	13 444 215	12 223 647		
	Dotations et amortissements d'exploitation	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions			GA	113 219	129 742	
					GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC	1 650 771	29 821	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	465 035	1 311 552		
	Autres charges (12)			GE	88	(11)		
Total des charges d'exploitation (4) (II)			GF	60 545 294	60 681 248			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			GG	175 542	(2 082 519)			
Produits ou charges financiers	Bénéfice cédant ou parts transférées *			GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			GI				
Produits ou charges financiers	Produits financiers de participations (1)			GJ		575		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)			GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (3)			GL	30 508	5 603		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	1 724 525	1 214 054		
	Différences positives de change			GN	294			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	14 968			
Total des produits financiers (V)			GP	1 762 144	1 323 466			
Produits ou charges financiers	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ	23 214	1 195 032		
	Intérêts et charges assimilés (6)			GR	254 439	236 724		
	Différences négatives de change			GS	5 966	7 104		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	25 645	27 761		
Total des charges financières (VI)			GU	309 264	1 466 633			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (IV - VI)			GV	1 452 214	(443 171)			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I - 2 + III - V - VI)			GW	1 602 756	(2 525 650)			

Sage ERP 2012 - voir l'annexe 2012

REMARQUES : voir l'annexe 2012 * Des explications complémentaires sont données dans le note n° 3051

Formulaire obligatoire joint à la
Déclaration Générale des Impôts

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Designation de l'entreprise		ESR SA		Mont		
				Mille <input type="checkbox"/> Cent <input type="checkbox"/>		
		Lettre N		Chiffre N-1		
REVENUS DES OPÉRATIONS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	8A			396	
	Produits exceptionnels sur opérations au capital *	8B	28 000		22 000	
	Rapports sur provisions et transferts de charges	8C	27 184		124 020	
	Total des produits exceptionnels (I) (VII)	8D	45 184		146 020	
CHARGES DES OPÉRATIONS	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (5 bis)	9E	231 825		345 677	
	Charges exceptionnelles sur opérations au capital *	9F	10 345		22 189	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	9G				
	Total des charges exceptionnelles (J) (VIII)	9H	242 170		367 866	
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VIII - VII)		9I	(197 186)		(121 846)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		9J				
Impôts sur les bénéfices *		9K	44 426		(199 669)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		9L	62 547 184		59 746 845	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		9M	61 285 900		62 331 178	
5. BÉNÉFICE OU Perte (total des produits - total des charges)		9N	1 261 284		(2 584 333)	
REVENUS	(1) Dont produits nets perçus sur opérations à long terme	10				
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	11Y			
		produits d'exploitation affectés à des activités immobilières (à détailler au 8) (à déduire)	11G			
	(3) Dont {	- Crédit - bail mobilier *	11P	2 535		2 536
		- Crédit - bail immobilier	11Q			
	(4) Dont charges d'exploitation affectées à des activités immobilières (à détailler au 8) (à déduire)	11H				
	(5) Dont produits provenant des entreprises liées	11J				
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	11K				
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis de C.G.I.)	11L				
	(9) Dont transferts de charges	A1	222 760		92 625	
	(10) Dont cotisations personnelles des exploitants (23)	A2				
	(11) Dont réductions pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
	(12) Dont réductions pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives AC					
		obligatives A9				
	(7) Dont (des produits et charges exceptionnels (I) et le net des impôts sur les bénéfices, repris dans le total (J) et le solde de l'exercice)					
			Partisan N		Partisan N-1	
Cession élément d'actif			10 595		15 000	
Pénalités			142 219			
Intérêts sur contentieux			85 707			
reprise provisions COSECH					27 184	
		Partisan N		Partisan N-1		
(8) Dont (des produits et charges sur exercices antérieurs :		Charges antérieures		Produits antérieurs		

Sage Finance - http://www.sage.fr

* Des explications concernant ces chiffres sont données dans la note n° 1032

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

1.0 PREAMBULE

L'exercice social clos le 31 décembre 2011 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 29 037 689 euros.

Le résultat net comptable se traduit par un bénéfice de 1 361 205 euros.

2.0 FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

▪ **Dépréciation des titres et fonds de commerce**

La société a effectué un test de dépréciation sur ses titres de participation et ses fonds de commerces.

Nous vous invitons à lire les chapitres suivants : § Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles, § Provisions pour dépréciation des immobilisations financières et § Etat des créances

▪ **Situation de trésorerie**

La situation de trésorerie du Groupe est tendue (voir chapitre sur la Continuité de l'exploitation)

3.0 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux principes généraux d'établissement et de présentation des comptes annuels définis par le code de commerce et le règlement n° 99-03 du Comité de Réglementation Comptable, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.
- Continuité de l'exploitation

▪ **Continuité de l'exploitation**

La société ESR SA est la société mère du groupe ESR (« le Groupe »).

La continuité d'exploitation de la société est liée à celle du Groupe dans son ensemble.

Depuis quelques années, la situation de trésorerie du Groupe est tendue.

Le financement des besoins de trésorerie d'exploitation s'effectue quasi-exclusivement par le factoring des créances clients.

La société a en outre obtenu un étalement de certaines de ses dettes.

Remboursement des dettes différées

Le Groupe a obtenu auprès de la CCSF, en juillet 2010, un premier étalement de dettes fiscales et sociales pour un montant de 3,5 M€. Le solde de la dette s'élevait à 2,6 M€ au 31 décembre 2010.

De nouvelles difficultés de trésorerie identifiées début 2011 ont conduit la Direction à solliciter un nouvel étalement de charges fiscales et sociales pour un montant total de 4.5 M€ à l'échelle du Groupe,

portant le passif fiscal et social gelé à un montant de 7,1 M€ (fin avril 2011).

L'échéancier, renouvelé de manière trimestriel par la CCSF, a été respecté sur 2011 et le montant restant dû s'élève à 4,5 M€ au 31 décembre 2011.

Entre le 1^{er} janvier et la date d'arrêté des comptes, le groupe a remboursé, à la CCSF, au rythme de 150 K€ par mois, les dettes fiscales et sociales différées. A la date d'arrêté des comptes (29 juin 2012), le montant de la dette CCSF est de 3,7 M€ (versus 4,5 M€ au 31 décembre 2011).

La société est en attente de la confirmation par la CCSF du plan de remboursement à prévoir pour le futur. Ce plan devrait être poursuivi sur les mêmes bases (150 K€ par mois).

Par ailleurs, dans le cadre d'accords formels conclus avec les organismes concernés, les cotisations de retraite et de mutuelle et de prévoyance dues au titre des 3^{ème} et 4^{ème} trimestres 2011, ont été remboursées à raison de 216 K€ par mois. La fin du remboursement interviendra en juillet 2012. La dette, compte tenu des dates d'exigibilité, était de 675 K€ au 31 décembre 2011, de 1 162 K€ fin janvier et s'élève à 216 K€ fin juin 2012.

A la date d'arrêté des comptes (29 juin 2012), le montant total de la dette résiduelle cumulée s'élève à 3,9 M€ (versus 5,2 M€ au 31 décembre 2011).

Opération de rapprochement envisagée

ESR et OSIATIS vont annoncer le 29 juin 2012, entrer en négociation exclusive en vue du rapprochement des deux groupes. Dans le cadre de cette opération, un apport en capital effectué par OSIATIS, doit permettre à ESR, de lever les incertitudes pesant sur sa continuité d'exploitation.

Principales méthodes utilisées :

- Immobilisations incorporelles et corporelles : elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de construction lorsqu'elles sont développées en interne. La valorisation des fonds de commerce est appréciée chaque année par référence à des critères d'évaluation incluant le chiffre d'affaires et la rentabilité. Une dépréciation est comptabilisée en cas de non respect de ces critères.
- Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire sur la base de leur durée de vie économique.
- Titres de participations : Les titres de participations figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Une valeur d'utilité est déterminée au cas par cas pour chaque filiale. Cette valeur est définie en tenant compte des perspectives de résultats futurs sur la base des flux actualisés de trésorerie, ou de toute autre méthode appropriée. Une provision sur titres est constatée lorsque cette valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable des titres. Lorsque la valeur d'utilité des titres devient négative, les créances détenues sur la filiale concernée sont également dépréciées et une provision pour risques et charges complémentaire peut être également constatée si cela est nécessaire.
- Créances : elles sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale, la valeur d'inventaire étant déterminée en fonction d'éventuels problèmes de recouvrement ou de l'existence de procédures judiciaires ou contentieuses.
- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.

- o Indemnités de départ à la retraite : à leur départ en retraite, les salariés de la société reçoivent une indemnité selon les dispositions de la convention collective dont ils dépendent. Ces indemnités sont évaluées et comptabilisées en provisions pour risques et charges, (voir chapitre Indemnité de départ en retraite).

4.0 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN (chiffres exprimés en K€)

4.1 Bilan Actif

▪ Actif immobilisé

Immobilisations brutes

En K€	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	8 783,2	21,8		8 805,0
Immobilisations corporelles	1 426,5	57,9	39,7	1 444,6
Immobilisations financières	14 471,0	7,5	118,0	14 360,5
TOTAL	24 680,6	87,2	157,7	24 610,1

Les augmentations sont liées à des acquisitions de logiciel et matériels informatiques.

La diminution des immobilisations corporelles est relative la cession d'un bien.

La diminution des immobilisations financières concerne une reprise de provision.

Amortissements et dépréciations sur immobilisations

En K€	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	2 121,4	16,8		2 138,2
Immobilisations corporelles	1 037,7	96,5	29,3	1 104,9
Immobilisations financières	9 642,5	2,8	1 690,6	7 954,7
TOTAL	12 801,6	116,1	1 719,9	11 197,8

Immobilisations nettes

En K€	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	6 661,8	5,0		6 666,8
Immobilisations corporelles	388,8	-38,6	10,4	339,8
Immobilisations financières	4 828,3	4,7	-1 572,6	6 405,6
TOTAL	11 878,9	-28,9	-1 562,2	13 412,2

Détail par type d'immobilisations

▪ Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes

En K€	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement	0,0			0,0
Concessions et brevets	737,8	21,8		759,6
Autres immobilisations incorporelles	0,0			0,0
Fonds de commerce	8 045,4	0,0		8 045,4
TOTAL	8 783,2	21,8	0,0	8 805,0

Les immobilisations incorporelles sont composées de licences, de logiciels et de développements externes et internes réalisés dans le cadre de la mise en place du système d'information de la société (intranet et sites internet).

Le coût de production des développements internes comprend les seuls coûts salariaux (salaires bruts et charges sociales afférentes), au prorata temporis, des personnes travaillant sur les phases de conception, de programmation et d'élaboration de la documentation technique des logiciels. Aucun coût indirect, ni dépenses liées à la formation ne sont intégrés dans le coût de production.

Le coût de production des développements externes est uniquement composé des coûts d'achat directs.

La rubrique « fonds de commerce » est constituée :

- par un fonds commercial lié au rachat de Master Sécurité pour 170,4 K€,
- par le transfert des contrats clients d'ESR Consulting S.A.S. avant TUP de la société avec ESR SA pour 300 K€,
- Par le mali technique relatif à la TUP de la société E SYS SAS en 2006 pour 3 431 K€.
- Par 4 144 K€ provenant de la TUP d' ESR Télécoms (dont apport partiel d'actif à ESR SA relatif au client France Télécom pour 3 000 K€).

Amortissements et dépréciations

Un test de dépréciation a été effectué sur les fonds de commerce. Ce test a abouti en 2010 à la dépréciation du fond de commerce « ESR Consulting » pour 300 K€, ce fond n'ayant plus d'activité et ne présentant aucun lien avec la société ESR Consulting.

En K€	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement				
Concessions, brevets	709,9	16,8		726,7
Autres immobilisations incorporelles	1 411,5			1 411,5
TOTAL	2 121,4	16,8	0,0	2 138,2

Modalités d'amortissement :

Logiciels : linéaire 3 à 5 ans

Les logiciels sont amortis à compter de la date de leur mise en service effective sur la durée probable d'utilisation de ces logiciels.

▪ Immobilisations corporelles :

Valeurs brutes

En K€	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Matériel et outillage	61,0	3,9		64,9
Installation agencement	555,9			555,9
Matériel de transport	221,6		39,7	181,9
Mat. Bureau et Inf., Mobilier	580,4	54,0		634,4
Œuvres d'art	7,5			7,5
TOTAL	1 426,4	57,9	39,7	1 444,6

Amortissements et dépréciations

En K€	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Matériel et outillage	55,8	0,9		56,7
Installation agencement	287,6	43,2		330,8
Matériel de transport	206,9	4,1	29,3	181,7
Mat. Bureau et Inf., Mobilier	487,3	48,3		535,6
TOTAL	1 037,6	96,5	29,3	1 104,8

Modalités d'amortissement

Nature des biens immobilisés	Durée d'utilité	Mode
Matériel et Outillage	5 à 10 ans	linéaire
Installation agencements	5 à 10 ans	linéaire
Matériel de transport	4 à 5 ans	linéaire
Matériel de bureau et info	3 à 5 ans	linéaire
Mobilier	5 à 10 ans	linéaire
Œuvres d'art	Non Amorti	

■ Immobilisations financières

En k€	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Participations	11 618,6			11 618,6
Créances rattachées à des participations	2 445,3	2,8		2 448,1
Prêts et autres immob. Financières	407,0	4,7	117,9	293,8
TOTAL	14 471,0	7,5	117,9	14 360,5

La diminution des autres immobilisations financière de 117,9 K€ correspond à l'annulation de la caution bancaire Métropole 19 de 69,6 K€ ainsi qu'à une diminution de 48,3 K€ des dépôts et cautionnements.

○ Participations

Il s'agit des titres de participation des sociétés du groupe ESR (SERVITIQUE, ESR Consulting, Infodesign et ESR Switzerland) ainsi qu'une participation minoritaire dans la société Phénix Energy (25 K€).

○ Autres immobilisations financières

Les autres titres immobilisés et immobilisations financières sont essentiellement constitués de dépôt de garantie et de SICAV nanties.

Provisions pour dépréciation des immobilisations financières

En K€	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Titres de participations	7 197,2		1 690,6	5 506,6
Créances rattachées à des participations	2 445,3	2,8		2 448,1
TOTAL	9 642,5	2,8	1 690,6	7 954,7

Une reprise de provision sur les titres de INFODESIGN à hauteur de 882 K€ ainsi que sur la société SERVITIQUE à hauteur de 808 K€ a été constatée en 2011 compte tenu des budgets et des perspectives attendues pour les années à venir.

Les Titres Phénix Energy sont totalement provisionnés.

Liste des filiales et participations au 31 décembre 2011

en K€	Capital	autres capitaux propres	% capital détenu	valeur des titres détenus			Prêts consentis par la société (a)	CA HT 2011	Résultat 2011	Dividendes
				Brute	depreciation	Nette				
SAS INFODESIGN Siren 414 009 357 2, rue de Paris 92190 - MEUDON	128	804	100%	1 683	0	1 683	0	3 673	753	0
ESR SWITZERLAND 15 rue de la Fontenette c/o Fiduciaire P. Tillet 1229 Carouge	400 (500K CHF)	-3 552	100%	3 505	3 505	0	2 448	0	-5	0
SERVITIQUE Siren 349 201 708 2, rue de Paris 92190 - MEUDON	96	813	100%	4 429	0	4 429	0	7 175	207	0
ESR CONSULTING Siren 418 409 256 2, rue de Paris 92190 - MEUDON	100	-2 095	100%	1 977	1 977	0	0	1 493	-534	0

(a) Le prêt vis-à-vis d'ESR SWITZERLAND est intégralement provisionné.

Montants concernant les entreprises liées

En K€	Servitique	Infodesign	ESR Consulting	ESR Switzerland
Créances rattachées à des participations (a)				2 448,1
Clients	2 361,7	2 636,5	237,2	33,0
Fournisseurs	-2 267,1	-524,9	-757,7	
Comptes courants (b)	-2 528,6	-2 743,1	2 238,3	
Autres Comptes courants	-162,7	-40,9	-4,5	
Production vendue	1 966,3	2 204,5	173,0	
Produits financiers	0,0	0,0	30,3	
Autres achats	-1 866,8	-414,4	-633,5	
Charges financières	-34,3	-29,2		

(a) Les créances rattachées à des participations relatives à ESR Switzerland sont intégralement provisionnées.

(b) Le compte courant ESR Consulting est provisionné à hauteur de 1 688 K€ chez ESR.

Etat des créances

En K€	Montant brut	A un an	A + un an
De l'actif immobilisé			
créances rattachées à des participations	2 448,1		2 448,1
autres immobilisations financières	84,5		84,5
De l'actif circulant			
créances clients	9 936,8	9 814,3	122,5
autres créances	5 605,4	5 605,4	
charges constatées d'avance	359,9	359,9	
TOTAL	18 434,7	15 779,6	2 655,1

Etat des provisions pour dépréciations des créances

en K€.	Ouverture	Augmentation	Diminution	Clôture
De l'actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations	2 445	3	-	2 448
Autres immobilisations financières	-	-	-	-
De l'actif circulant				
Créances Clients	102	-	-	102
Autres créances (a)	49	1 715	44	1 720
TOTAL	2 596	1 718	44	4 270

(a) la société a procédé au cours de l'exercice 2011 à la dépréciation du Compte Courant ESR CONSULTING à hauteur de 1.588K€

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes de bilan suivants :

K€	Montant
Clients et comptes rattachés (1)	5 878,5
Avoirs à recevoir	8,2
Autres créances	22,7
TOTAL	5 909,4

(1) dont 653,1 K€ de Hors Groupe.

▪ Valeurs mobilières de placement

Le poste valeurs mobilières de placement est uniquement composé d'actions propres.

- Inventaire des valeurs mobilières de placement détenues par ESR à la clôture de l'exercice :

	31/12/2010	Variation	31/12/2011
Nombre de titres	98 511	1 674	100 185
Valeur brute en €	123 652	-34 800	88 852

En €	Prix acquisition	Prix clôture	Valorisation clôture
Actions propres	0,89 €	0,60 €	60 111 €

Etat des provisions pour dépréciation des valeurs mobilières de placement:

En €	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Prov. Dépréciation des actions propres	48 780	23 914	43 953	28 741

- **Charges constatées d'avance**

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Elles ont été comptabilisées pour un montant de 360 K€.

4.2 Bilan passif

- **Capitaux propres**

Capital social

Mouvements des titres	Nombre	Val. Nominale (en €)	Capital social (en K€)
Titres en début d'exercice	4 874 542	0,05	243,72
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	4 874 542	0,05	243,72

Capitaux propres

En K€	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Capital social	243,7			243,7
Primes d'émission, de fusion	0,0			0,0
Réserve légale	0,0			0,0
Autres réserves	225,5			225,5
Report à nouveau	-284,2	-2 562,2		-2 846,4
Résultat de l'exercice	-2 562,2	1 361,2	-2 562,2	1 361,2
TOTAL	-2 377,2	-1 201,0	-2 562,2	-1 016,0

- **Provisions pour risques et charges**

En K€	A l'ouverture	Dotations	Reprises		A la clôture
			utilisées	non utilisées	
Provisions pour risques	1 687,1	416,6	584,7	509,3	1 009,6
Provisions pour charges	725,7	51,5			777,3
TOTAL	2 412,8	468,1	584,7	509,3	1 786,9

Les provisions pour risques couvrent des risques de litiges salariaux identifiés à la clôture de l'exercice. Ces risques sont valorisés au regard des demandes et des affaires similaires en lien avec les conseils de la société. Les reprises constatées au cours de l'exercice couvrent des coûts supportés au cours de l'exercice ou des affaires non avenues sur l'exercice.

- Les provisions pour risques sont composées de:

Risques prud'hommaux	935,6
Risques 35 heures	60,4
Risque Divers	13,6
TOTAL	1 009,6

- Les provisions pour charges correspondent essentiellement à la provision pour indemnités de départ à la retraite pour un montant de 777,3 K€.

- **Passif éventuel**

Les pénalités liées au premier étalement CODECHEF ne sont pas provisionnées dans les comptes (388,1 K€). En principe, une fois le principal réglé, la société aura la possibilité de solliciter la remise gracieuse des pénalités et majorations de retard.

- **Etat des dettes**

En K€	Montant total	A - 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
emprunts/établissement de crédit	5,0	5,0		
dettes financières diverses	129,4	129,4		
fournisseurs et comptes rattachés	5 446,8	5 446,8		
personnel et comptes rattachés	2 841,0	2 841,0		
dettes fiscales et sociales	8 881,4	8 881,4		
autres dettes	10 275,6	10 275,6		
produits constatés d'avance	687,5	687,5		
TOTAL	28 266,7	28 266,7	0,0	0,0

Les dettes auprès d'établissements de crédit sont uniquement les intérêts courus.

Les autres dettes incluent principalement les comptes courants envers les sociétés du groupe ESR ainsi que la TVA collectée liée à l'option de TVA sur les encaissements.

Les produits constatés d'avance sont constitués de prestations facturées à terme à échoir.

Charges à payer par postes du bilan:

En K€	Montant
emprunts/établissement de crédit	5,0
dettes financières diverses	0,0
fournisseurs (1)	4 117,2
personnel et comptes rattachés	2 758,4
dettes fiscales et sociales	2 383,6
autres dettes	0,0
TOTAL	9 264,2

(1) dont 567,7 K€ de Hors Groupe.

- **Accroissements et allègements de la dette future d'impôts**

En K€	Montant	Impôts
Accroissements		
Provisions réglementées		
Subventions à réintégrer au résultat		
Allègements		
Prov. Non déductibles l'année de dotation :		
Contribution sociale de solidarité en 2011	93,4	31,1
Participation des salariés		
Prov. Indemnité départ à la retraite	51,5	17,2
Total des déficits exploitation reportables	0,0	0,0
Total des amortissements différés		
Total des moins-values à long terme		
TOTAL	144,9	48,3

5.0 INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

- **Informations relatives au chiffre d'affaires**

Répartition du chiffre d'affaires par zones géographiques :

En K€	2011	%	2010	%
Paris Ile de France	25 929,0	44,1	28 719,0	50,2
Régions	29 158,0	49,6	25 468,0	44,5
Refacturations internes	3 694,4	6,3	2 988,0	5,2
TOTAL	58 781,4	100,0	57 175,0	100,0

- **Informations relatives au résultat financier**

En K€	Produits financiers	Charges financières
Dividendes reçus		
Divers produits ou charges financières	0,7	5,9
Produits/cessions de valeurs mobilières	15,0	
Charges/cessions de valeurs mobilières		29,6
Intérêts comptes courants et comptes bancaires	30,9	294,4
Amortissements et dépréciations des titres	1 734,5	23,9
TOTAL	1 781,1	353,8
Résultat Financier		-1 427,3

- **Informations relatives au compte de résultat exceptionnel**

Produits exceptionnels :	45,18 K€
Charges exceptionnelles :	242,31 K€
Résultat exceptionnel :	- 197,13 K€

Le résultat exceptionnel au 31 décembre 2011 est essentiellement constitué par :

Pénalités et amendes Urssaf - TVA	142,2
Intérêts sur contentieux	89,7
TOTAL	231,9

Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel :

En K€	Solde au 31.12.2011	Impôt dû	Résultat net
Résultat courant	1 602,75	0,00	1 602,75
Résultat exceptionnel	- 197,13	0,00	-197,13
Impôt	0,00	- 44,41	-44,41
TOTAL	1 405,62	-44,41	1 361,21

▪ Résultat par action

	2011	2010	2009
Résultat en K€	1 361	- 2 562	1 886
Nombre actions	4 874 542	4 874 542	4 874 542
Résultat par action en €	0,28	- 0,53	0,39

Compte tenu du cours moyen du titre ESR en 2010 et 2011, aucune option d'achat des plans de stock-option n'est dans la monnaie sur les deux derniers exercices. Par ailleurs les plans non expirés au 31.12.2011 sont éteints suite au départ des salariés concernés.

Par conséquent, il n'y a pas lieu de calculer un résultat dilué par action.

6.0 AUTRES INFORMATIONS

▪ Effectif moyen 2011

	ESR SA
Effectif moyen	851
Dont hommes	750
Dont femmes	101

▪ Droit Individuel à la Formation (DIF) :

Le volume d'heures acquises au titre du DIF s'élève à 45 133 heures contre 52 827 heures au 31.12.2010.

Le nombre d'heures utilisées en 2011 est de 904,5 heures.

▪ Rémunération des dirigeants :

Le montant des rémunérations annuelles versées aux membres du Comité de Direction, intégrant les avantages en nature directs et indirects, s'élève pour l'année 2011 à 1 275 813,45 € contre 1 792 934,11 € pour l'année 2010.

Le comité de direction est constitué de 16 personnes dont le Président Directeur Général.

- **Indemnité de départ en retraite :**

Selon les réglementations et usages en vigueur dans chacun des pays concernés, des avantages complémentaires peuvent être accordés au personnel. Lorsque ces avantages sont susceptibles de donner lieu à prestation future, une provision est calculée selon une méthode d'évaluation actuarielle. ESR S.A. fait appel à un actuaire indépendant pour évaluer ces engagements.

Les provisions comptabilisées dans les comptes correspondent aux indemnités des départs à la retraite.

Les hypothèses actuarielles retenues pour l'année 2011 sont :

Taux d'actualisation	4,25 %
Taux d'inflation	2,00 %
Taux d'augmentation salariale	2,00 %
Taux de turn-over médian	19,37 % pour les cadres ; 12,48 % pour les non cadres
Table de mortalité	TH-TF 04/06
Taux de charges sociales	45,50 %

- **Engagements hors bilan:**

Créances cédées dans le cadre du contrat d'affacturage non encaissées à la clôture : 9 658 K€ TTC.

- **Autres engagements : les nantissements et les cautions bancaires**

NANTISSEMENT DE TITRES (a)

Date	Constituant	Titres Nantis	Créanciers	titres nantis	Sommes garanties
13/12/2005	ESR	Lynx Technologie	BNP	100 000	650 000 €
19/12/2005	ESR	Lynx Technologie	Société Générale	100 000	650 000 €

NANTISSEMENT DE FONDS DE COMMERCE (a)

Date	Emprunteur	Fonds Nantis	Créanciers	Montant	Échéance
13/12/2005	ESR	ESR	BNP	780 000 €	13/12/2010
19/12/2005	ESR	ESR	Société Générale	650 000 €	19/12/2010

CAUTION BANCAIRE

Date/effet	Cautionné	Bénéficiaire	Caution	Montant	Échéance
21/11/2005	ESR	Seb immobilier invest	Société Générale	208 424,00 €	30/06/2015

(a) L'intégralité des prêts consentis ayant été remboursés au 31.10-2010, les nantissements sont devenus sans objet. Les formalités de levée des nantissements sont en cours.

- **Les transferts de charges :**

Ce poste dans les produits d'exploitation (autres produits) représente 222 759.85 €.

Ce montant concerne des remboursements dont le détail est ci-dessous :

104 325,55 € remboursés par les organismes de formation (Fongécif ou Fafiec),

118 434,30 € reclassement suite au dénouement d'un litige prud'homal de 2009.

- **Informations relatives à l'intégration fiscale**

La société est tête de groupe d'intégration fiscale constituée avec les sociétés SERVITIQUE et ESR Consulting. La convention d'intégration fiscale est une convention dite de « neutralité » qui prévoit que les sociétés membres calculent leur impôt comme si elles étaient imposées séparément.

CALCUL DE L'IMPOT GROUPE E.S.R AU 31.12.2011

LIBELLES	E S R	Servitique	ESR Consulting	TOTAL GROUPE
RESULTAT FISCAL	- 42 788	222 367	- 534 461	- 354 882
RECTIFICATION RESULTAT D'ENSEMBLE	1 688 000			1 688 000
IMPUTATION DEFICIT	- 977 504	- 222 367		- 1 199 871
RESULTAT FISCAL GROUPE *	667 708	0	- 534 461	133 247
IMPOT 33,33 %	0	0	0	44 415
TOTAL IMPÔT	0,00	0,00	0,00	44 415
DEFICITS GROUPE A REPORTER				9 904 404 €
DEFICITS PROPRE A ESR SA (avant entrée dans le périmètre d'intégration fiscale)				1 970 446 €

* après rectifications apportées au résultat groupe et imputation des déficits

7.0 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Remboursement des dettes différées

Entre le 1^{er} janvier et la date d'arrêté des comptes, le groupe a remboursé, à la CCSF, au rythme de 150 K€ par mois, les dettes fiscales et sociales différées. A la date d'arrêté des comptes (29 juin 2012), le montant de la dette CCSF est de 3,7 M€ (versus 4,5 M€ au 31 décembre 2011).

La société est en attente de la confirmation par la CCSF du plan de remboursement à prévoir pour le futur. Ce plan devrait être poursuivi sur les mêmes bases (150 K€ par mois).

Par ailleurs, dans le cadre d'accords formels conclus avec les organismes concernés, les cotisations de retraite et de mutuelle et de prévoyance dues au titre des 3^{ème} et 4^{ème} trimestres 2011, ont été remboursées à raison de 216 K€ par mois. La fin du remboursement interviendra en juillet 2012. La dette, compte tenu des dates d'exigibilité, était de 675 K€ au 31 décembre 2011, de 1 162 K€ fin janvier et s'élève à 216 K€ fin juin 2012.

A la date d'arrêté des comptes (29 juin 2012), le montant total de la dette résiduelle cumulée s'élève à 3,9 M€ (versus 5,2 M€ au 31 décembre 2011).

Opération de rapprochement envisagée

ESR et OSIATIS vont annoncer le 29 juin 2012 entrer en négociation exclusive en vue du rapprochement des deux groupes. Dans le cadre de cette opération, un apport en capital effectué par OSIATIS, doit permettre à ESR, de lever les incertitudes pesant sur sa continuité d'exploitation.

8.0 INFORMATION SUR LES RISQUES

Les risques auxquels est soumise la société (change, taux actions) sont appréhendés dans l'annexe consolidée.

3.2 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

en K€	Capital	Autres capitaux propres	% Capital détenu	Valeur des titres détenus			Prêts consentis par la société (a)	CA HT 2011	Résultat 2011	Dividendes
				Brut	Provision	Net				
SAS INFODESIGN Siren 414 009 357 2, rue de Paris 92190 - MEUDON	128	804	100%	1 683	0	1 683	0	3 673	753	0
ESR SWITZERLAND 15 rue de la Fontenette c/o Fiduciaire P Tritten 12 29 Carouge	400 (500KFCH)	-3 552	100%	3 505	3 505	0	2 448	0	-5	0
SERVITIQUE Siren 349 291 708 2, rue de Paris 92190 - MEUDON	96	813	100%	4 429	0	4 429	0	7 175	207	0
ESR CONSULTING Siren 418 409 256 2, rue de Paris 92190 - MEUDON	100	-2 095	100%	1 977	1 977	0	0	1 493	-534	0

3.3 RESULTAT DES CINQ DERNIERS EXERCICES

EN K€	2007	2008	2009	2010	2011
I. Capital en fin d'exercice					
Capital social	3 716	3 716	244	244	244
Nombre des actions ordinaires existantes Nombre des actions à dividendes prioritaires (sans droit de vote) existantes	4 874 542	4 874 542	4 874 542	4 874 542	4 874 542
Nombre maximal d'actions futures à créer					
- Par conversion d'obligation					
- Par exercice de droits de souscription	83 500	65 500	45 000	44 500	0

II. Opération et résultat de l'exercice

Chiffre d'affaires hors taxes	42 765	42 744	45 812	57 178	58 782
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	-606	-889	2 481	-1 334	873
Impôts sur les bénéfices	-1 161	-738	0	0	44,4
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	228	-3 181	1 886	-2 562	1 361
Résultat distribué	0	0	0	0	0

III. Résultats par action

Résultat: après impôts, participation des salariés mais avant dotation aux amortissements et provisions	-0,12	-0,18	0,51	-0,27	0,18
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,047	-0,65	0,39	-0,53	0,28
Dividende attribué à chaque action	0	0	0	0	0

IV. Personnel

Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	534	570	580	820	851
Montant de la masse salariale de l'exercice	20 128	21 680	22 567	32 097	32 306
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales, etc . . .)	8 711	9 409	9 288	13 188	13 444

3.4 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2011

ESR S.A.
Siège social : 2, rue de Paris 92130 Meudon

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ESR S.A, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Continuité de l'exploitation » de la note 3 de l'annexe des comptes annuels « Principes et méthodes comptables » exposant l'incertitude relative à la continuité de l'exploitation.

2. Justification des appréciations

La crise financière qui s'est accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Ces éléments ont été pris en considération par votre société pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité de l'exploitation retenue pour l'établissement des comptes annuels clos au 31 décembre 2011. Le manque de visibilité sur le futur crée des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes annuels qui préexistait à la clôture précédente. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce.

Comme mentionné dans la première partie de ce rapport, le paragraphe « Continuité de l'exploitation » de la note 3 de l'annexe expose l'incertitude relative à la continuité de l'exploitation.

Nous avons été conduits à examiner les dispositions envisagées à cet égard. Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous estimons que l'annexe donne une information pertinente sur la situation de la société au regard de l'incertitude pesant sur la continuité de l'exploitation.

Par ailleurs la société procède, à chaque clôture, à un test de valorisation des titres de participations et des fonds de commerce selon les modalités décrites dans le paragraphe « Principales méthodes utilisées » de la note 3 de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations à revoir les calculs effectués et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs de capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris, le 24 juillet 2012

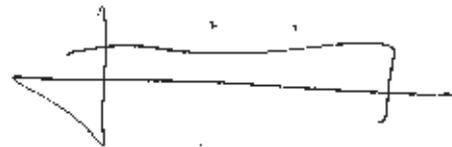
Les Commissaires aux comptes

ADG International
Membre français de Grant Thornton International



GUY FLOCHLAY
Associé

Toillet Audit



LAURENT LUCIANI
Associé

3.5 Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés Exercice clos le 31 décembre 2011

ESR S.A.
Siège social : 2, rue de Paris 92190 Meudon

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée générale

Absence d'avis de convention et d'engagement

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

2. Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention de redevance groupe avec les sociétés Infodesign Communication S.A.S., Servitique Network Services S.A.S. et ESR Consulting S.A.S.

• Nature et objet :

Une convention de refacturation de prestation de services a été conclue entre votre société et les sociétés Infodesign Communication S.A.S., Servitique Network Services S.A.S. et ESR Consulting S.A.S. Ces services intègrent notamment l'utilisation du système informatique, l'établissement des bulletins de salaires, la gestion sociale, le contrôle de gestion, la direction générale et certaines charges de frais généraux.

En contrepartie, les sociétés Infodesign Communication S.A.S., Servitique Network Services S.A.S. et ESR Consulting S.A.S. versent à votre société une redevance correspondant à 5,14% de leur chiffre d'affaires externe H.T.

• Modalités : au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2011, votre société a facturé les montants suivants au titre de l'application de cette convention :

- 268 862,15 euros facturés à Servitique Network Services S.A.S. ;
- 43 330,62 euros facturés à ESR Consulting S.A.S. ;
- 167 467,32 euros facturés à Infodesign Communication S.A.S.

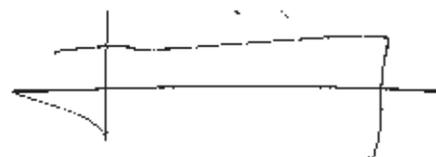
Paris, le 24 juillet 2012

Les Commissaires aux comptes
ADG International
Membre français de Grant Thornton International



GUY FLOCILAY
Associé

Tuillet Audit



LAURENT LUGINI
Associé

**3.6 RAPPORT DU PRÉSIDENT
SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET
D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL
ET SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE
MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ**

(Articles L. 225-37 et suivants du Code du Commerce)

Chers actionnaires,

Conformément à la Loi n° 2003-706 du 1^{er} août 2003 de Sécurité Financière qui fait désormais obligation au Président du Conseil d'Administration de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société, je vous présente le rapport établi à cet effet pour l'exercice 2011.

De leur côté, les Commissaires aux Comptes exposeront, dans un rapport joint à leur rapport général, leurs observations sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

1.0 CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

1.1. FONCTIONNEMENT ET MISSIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ces dispositions sont régies par les articles 17 à 19 des statuts de la société.

Article 17 – CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et de vingt-quatre membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire. Ils sont toujours rééligibles.

La durée des fonctions des administrateurs est de six années. Elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge de 80 ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers des membres du Conseil le nombre d'administrateurs ayant dépassé cet âge. Lorsque cette limite est dépassée, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice au cours duquel le dépassement aura lieu.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Dans ce cas, celles-ci doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent, soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Les administrateurs personnes physiques ne peuvent appartenir simultanément à plus de huit conseils d'administration ou conseils de surveillance de Société anonyme ayant leur siège en France métropolitaine, sauf exception prévue par la loi.

Un salarié de la Société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre d'administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action.

Article 18 – ORGANISATION DU CONSEIL

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique. Il détermine sa rémunération.

Le président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible. Le Conseil peut le révoquer à tout moment.

Nul ne peut être nommé Président s'il est âgé de plus de 75 ans. Si le Président en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le Conseil peut également désigner un ou deux vice-présidents et un secrétaire qui peut être choisi en dehors des administrateurs et des actionnaires.

En cas d'absence du Président, la séance du Conseil est présidée par le vice-président le plus âgé. A défaut, le Conseil désigne, parmi ses membres, le président de séance.

Article 19 – DÉLIBÉRATION DU CONSEIL

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son Président ou collo du tiers au moins de ses membres, si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois.

Les convocations sont faites par tous moyens même verbalement.

La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins des administrateurs sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Le directeur général peut également demander au Président de convoquer le conseil sur un ordre du jour déterminé.

Le Président est lié par les demandes qui lui sont adressées en vertu des trois alinéas précédents. En cas de carence du Président, le groupe d'administrateurs ou le directeur général qui auront sollicité la convocation du Conseil d'Administration seront compétents pour procéder eux-mêmes à la convocation du Conseil et fixer l'ordre du jour.

En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance du Conseil tant en leur nom personnel que comme mandataire.

Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées dans des procès-verbaux établis conformément aux dispositions légales en vigueur et signées du président de séance et d'au moins un administrateur. En cas d'empêchement du président de séance, il est signé par deux administrateurs au moins.

1.2 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du Conseil d'Administration sont :

Président :

Jean-Guy BARBOTEAU

Nommé par voie statutaire. Mandat renouvelé à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle en date du 30 mai 1990 pour une durée de six années. Mandat proposé au renouvellement une quatrième fois au terme de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 7 mai 2008, pour une durée de six années, pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

Le montant des rémunérations annuelles versées au Président de la société, intégrant les avantages en nature, s'élève pour l'année 2011 à 196 366 euros (Idem en 2010, avantages en nature inclus).

Administrateurs :

Anne-Marie NANCEY, épouse BARBOTEAU

Nommée par voie statutaire. Mandat renouvelé à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle en date du 30 mai 1990 pour une durée de six années. Mandat proposé au renouvellement une quatrième fois au terme de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 7 mai 2008, pour une durée de six années, pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

Yvan CHAPELAIN

Nommé par voie statutaire. Mandat renouvelé à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle en date du 30 mai 1990 pour une durée de six années. Mandat proposé au renouvellement une quatrième fois au terme de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 07 mai 2008, pour une durée de six années, pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

Les autres mandats et fonctions exercées par les membres du Conseil en dehors de la société sont présentés dans le rapport de gestion sur les comptes annuels 2011.

Aucune rémunération ou avantage n'a été perçu, de manière directe ou indirecte, au titre de ces mandats.

1.3 ACTIVITÉS DU CONSEIL EN 2011

Au cours de l'année 2011, le Conseil d'Administration s'est réuni à trois reprises, sur les sujets suivants :

Séance du 28 avril 2011

Arrêté des comptes au 31 décembre 2010

Séance du 4 août 2011

Constatation de la perte de la moitié du capital social

Séance du 29 septembre 2011

Arrêté des comptes au 30 juin 2011

I. 4 POUVOIRS DU PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL

Conformément aux dispositions de la loi NRE, la possibilité de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration de celles de Directeur Général a été introduite dans les statuts de la société lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 octobre 2003.

Le Conseil d'Administration d'ESR a jugé qu'il n'y avait pas lieu de procéder à une telle dissociation, Monsieur Jean-Guy BARBOTEAU assumant les fonctions de Président Directeur Général sans aucune limitation de pouvoirs.

2.0 PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Conformément à l'article 117 de la loi 2003-706 du 1^{er} août 2003 complétant l'article L 225-37 du Code de Commerce et aux recommandations du Groupe, cette partie du rapport est descriptive et ne comporte pas d'évaluation. Il est précisé que le format et les développements du présent rapport pourront faire l'objet de modifications, lors de prochains exercices.

2.1. OBJECTIFS DU CONTRÔLE INTERNE

Les procédures de contrôle interne en vigueur chez ESR ont pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'Entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes de l'Entreprise ;
- de vérifier que les informations comptables, financières, et de gestion communiquées aux organes sociaux reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

Selon la définition retenue par la CNCC, issue des normes internationales d'audit, ces procédures impliquent :

- le respect des politiques de gestion,
- la sauvegarde des actifs,
- la prévention et la détection des fraudes et erreurs,
- l'exactitude et l'exhaustivité des enregistrements comptables,
- l'établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Le système de contrôle interne comprend, au-delà des questions directement liées au système comptable :

- l'environnement général de contrôle interne, c'est-à-dire l'ensemble des comportements, degrés de sensibilisation et actions de la direction concernant le système de contrôle interne et son importance dans l'entité ;
- les procédures de contrôle, qui désignent les politiques et procédures définies par la direction afin d'atteindre les objectifs spécifiques de l'entité, complémentaires à l'environnement général de contrôle interne.

L'un des objectifs du dispositif de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de la société et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

2.2. ORGANISATION GÉNÉRALE DU CONTRÔLE INTERNE

Le groupe ESR a pris en compte la nécessité d'un dispositif de contrôle interne depuis 1998 ; le contrôle interne fait partie intégrante de la gouvernance du groupe ESR.

Les procédures de contrôle interne ont pour objectif de permettre à la Direction du groupe d'identifier et de maîtriser les risques inhérents à l'activité de l'entreprise.

Dès cette époque, il a été confié à la Direction Qualité et à la Direction Administrative et Financière du Groupe la responsabilité de veiller à la mise en place des règles et procédures garantissant le niveau de contrôle interne nécessaire dans les principaux processus identifiés comme tels par l'entreprise :

- Gestion des Ressources Humaines
- Politique Commerciale
- Formation
- Comptabilité
- Trésorerie
- Achats et Moyens Généraux
- Informatique
- Sécurité

Parallèlement, dans le cadre de leur mission générale, il a été demandé dès cette date aux Commissaires aux Comptes de communiquer à la Direction Générale dans un rapport spécifique, leurs recommandations portant sur l'amélioration du contrôle interne.

La responsabilité de la conception et de la mise en place d'un dispositif de contrôle appartient à la Direction Générale. La déclinaison, l'application et le suivi des procédures de contrôle sont de la responsabilité de la Direction Qualité et de la Direction Administrative et Financière, dans le cadre des délégations en place.

2.21 MOYENS MIS EN PLACE ACTUELLEMENT :

- Un système Qualité de référence a été élaboré et déployé en 1998 par la Direction Qualité dans toutes les unités du Groupe. Ce système Qualité a évolué en accord avec les évolutions du référentiel ISO 9000.
- Il contient :
 - La description de la mission du Groupe et de ses valeurs
 - La stratégie du Groupe, la description de l'organisation dans ses principes, et sa structure globale
 - La cartographie des processus dans lesquels sont définis le rôle de chaque sous-ensemble, notamment les structures opérationnelles.

Cette démarche s'inscrit dans une perspective dynamique : la (re) certification ISO 9001 version 2008-11 pour toute l'entreprise ESR a été obtenue le 2 août 2010 et renouvelée le 16 décembre 2011.

- Site Intranet
Depuis 2001, des moyens spécifiques, sous la forme d'un site Intranet, ont été mis en place pour permettre à chaque responsable opérationnel d'accéder aisément au Système de Référence Qualité, aux suivis d'audits et aux actions menées dans le cadre de la politique de contrôle interne.
- Audit Qualité et Audit Interne
En plus de la Direction Qualité, la Société a décidé en mai 2003 de se doter d'une structure lui permettant de s'assurer que les risques résultant de l'activité de l'entreprise, les risques d'erreurs ou de fraudes, et plus particulièrement dans le domaine comptable et financier sont connus et maîtrisés.

Le système de contrôle mis en place en 2003 et étoffé en 2005 vise à réduire au maximum l'exposition aux risques ; il ne peut toutefois garantir de façon absolue la non-survenance du risque.
L'Audit Interne est rattaché hiérarchiquement au Directeur Administratif et Financier : il travaille en liaison avec la Direction Générale du Groupe, et en particulier avec la Direction Qualité qui organise trimestriellement un Comité Qualité.

Le Comité Exécutif, composé des dirigeants des principales fonctions de la Société, traite tous les sujets concernant la marche et le fonctionnement de la Société dans ses différents aspects opérationnels et financiers.

À côté de cette instance, le Comité Qualité est composé de sept membres permanents : le Directeur Général, le Directeur Administratif et Financier, les Directeurs des Opérations (et/ ou Directeur Commercial National), le Directeur des Ressources Humaines, le Directeur Technique, le Directeur d'ESR Consulting et le Responsable Qualité. La mission de ce Comité est de passer en revue les actions correctrices précédemment décidées et de s'assurer de leur mise en place effective. Ce Comité reçoit les responsables des domaines inclus dans le périmètre des contrôles : il leur demande des comptes sur leurs réalisations du trimestre écoulé et fixe les priorités pour le trimestre à venir.

Les comptes-rendus de ces comités sont établis par la Direction Qualité.

En 2006, un outil de gestion et de facturation a été mis en place. Cet outil (GIP-SSI) est un progiciel du marché, outil standard dédié aux SSI. Il permet d'augmenter les contrôles et de sécuriser les informations saisies.

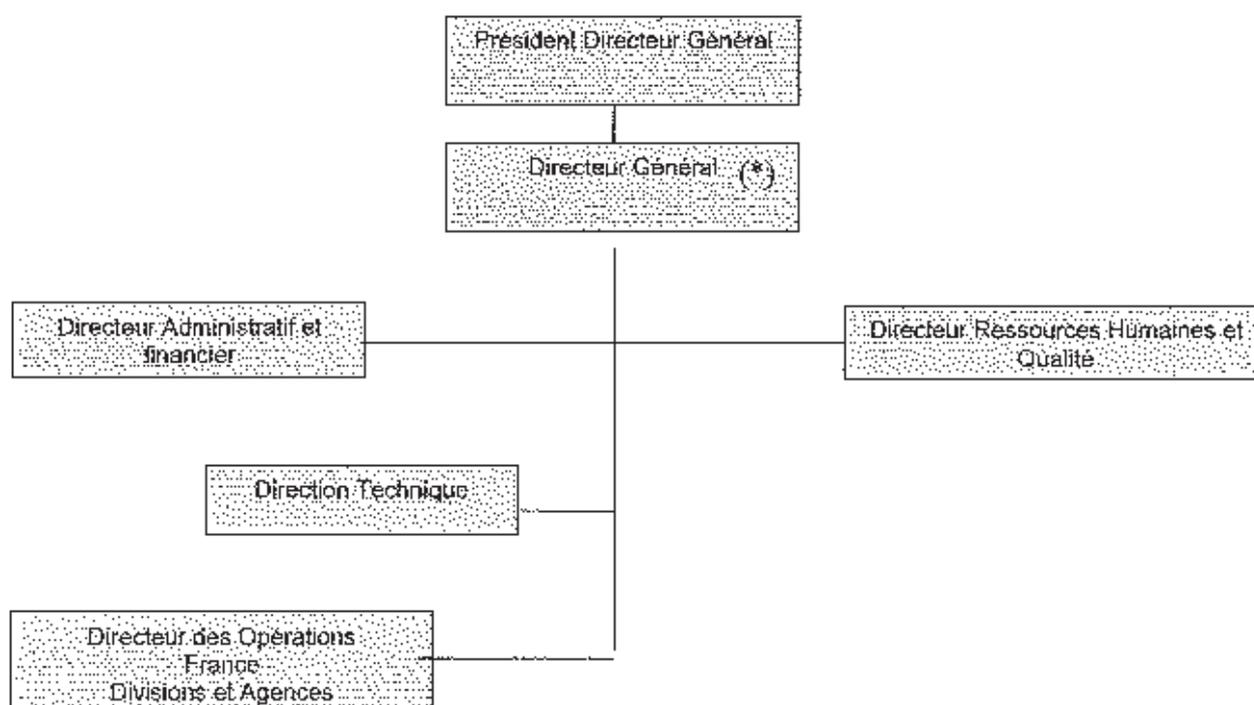
Fin 2006, les outils de pilotage ont été renforcés avec la mise en place de clôtures comptables mensuelles et de prévisions commerciales de chiffre d'affaires à 2 mois.

2.22 CONTRÔLE INTERNE DES SOCIÉTÉS DU GROUPE

Organisation générale en vigueur au titre de l'exercice 2011

Le Groupe E.S.R est organisé par Business Unit (agences) qui sont des entités opérationnelles ayant compétence et autorité sur toutes les données relevant de leur périmètre d'activité.

(*) les fonctions de Direction Générale ont été intégralement reprises par Monsieur Joan-Guy Barbotcau, suite à la révocation du Directeur Général, en date du 22 octobre 2010.



2.23 CONTROLE INTERNE PAR LA DIRECTION GENERALE

Le Comité Exécutif

Ce comité, composé du Président Directeur Général, du Directeur Général et du Directeur des Opérations a pour objectif de définir la stratégie du groupe E.S.R en matière de développement commercial et de politique de recrutement et de communication.

Ce comité se réunit chaque mois afin de faire le suivi des actions engagées dans ces domaines.

Le Comité de Direction

Le Comité de Direction regroupe l'équipe de management « senior » de l'entreprise. Il est composé du Directeur Général, des Directeurs d'agence et de filiales, du Directeur Administratif et Financier, du Directeur Technique, du Directeur des Ressources Humaines et du Directeur des Opérations. Placé sous la direction du Directeur Général, ce Comité est responsable de la mise en application de la stratégie et, en conséquence, prend les décisions majeures en termes d'organisation, de politique commerciale et de recrutement. Il se réunit en général une fois par mois.

2.24 CONTROLE INTERNE OPERATIONNEL

Les entités opérationnelles ou filiales :

Chaque entité a la responsabilité d'un budget annuel, suivi dans sa réalisation mois après mois. Les arrêtés mensuels sont établis et analysés par le contrôle de gestion. Ils sont ensuite présentés par chaque Direction d'entités à la Direction Générale lors de revues mensuelles ; chaque revue mensuelle fait l'objet d'un compte-rendu et d'actions à engager.

Les critères d'évaluation de la performance d'une agence sont la rentabilité, la croissance, la satisfaction client, la motivation des collaborateurs.

Les organisations participant au contrôle interne sont :

- Les entités opérationnelles (agences ou filiales) qui sont responsables de la mise en œuvre d'un contrôle interne aux normes du Groupe dans les unités qu'elles contrôlent. Cette mise en œuvre est confiée aux Directeurs de ces unités, sous l'autorité de la Direction des Opérations et de la Direction Financière.
- La Direction Financière dispose de contrôleurs de gestion. Ces contrôleurs appliquent sur le terrain les règles de contrôle interne, en liaison avec leurs collègues administratifs dans l'entité.
- Le siège du Groupe dispose de plusieurs services centraux qui traitent pour l'ensemble des entités opérationnelles les opérations les plus complexes ou les plus sensibles. Il s'agit :
 - des opérations d'investissement
 - de la trésorerie à court terme
 - du financement à moyen et long terme
 - de la gestion sociale et fiscale
 - des communications financières ou commerciales
 - des assurances
 - des litiges et contentieux

2.25 CONTROLE INTERNE DES INFORMATIONS FINANCIERES

La Direction Administrative et Financière

Placée sous la responsabilité du Directeur Administratif et Financier, cette direction englobe les fonctions administratives, comptables et juridiques. Les fonctions de facturation et le suivi administratif des consultants sont décentralisés au niveau de chaque agence. Ces informations sont consolidées en temps réel en comptabilité grâce à la mise en place d'un E.R.P. et par le développement d'un système d'information automatisé (Intranet). Les autres fonctions comptables et financières (trésorerie, comptabilité siège, consolidation), le contrôle de gestion et les services juridiques restent centralisés au siège de la société.

Elle assure également le suivi budgétaire et traite le reporting destiné à la Direction Générale. Un budget annuel est établi pour chaque agence et le suivi du chiffre d'affaires et de la marge opérationnelle est réalisé mensuellement. Chacun de ces budgets est ajusté lors de chaque arrêté comptable trimestriel, si un écart significatif le justifie.

Tous les mois le compte de résultat et les rapports des entités opérationnelles sont examinés lors d'une réunion mensuelle par la Direction Financière.

Celle-ci présente à la Direction Générale une analyse mensuelle regroupée qui met l'accent sur l'évolution du chiffre d'affaires, des résultats et de la trésorerie.

La fonction communication financière sous la supervision du Directeur Général est chargée de la diffusion en interne et à l'extérieur de la Société des informations concernant le Groupe. L'information financière est diffusée dans le strict respect des règles de fonctionnement des marchés et du principe d'égalité de traitement des investisseurs.

2.26 CONTRÔLES EXTERNES

Chaque année, à deux reprises lors de l'arrêté semestriel et de l'arrêté annuel, les comptes sociaux de chaque entité juridique et les comptes consolidés sont audités par les Commissaires aux Comptes.

Dans le cadre de leur mission, les Commissaires aux Comptes formulent des recommandations portant sur l'amélioration du contrôle interne de la société.

Ces recommandations font l'objet d'un rapport à la Direction du Groupe pour mise en application des recommandations formulées.

2.3. IDENTIFICATION DES PRINCIPAUX RISQUES

Les principaux risques identifiés au sein du Groupe sont les suivants :

Risques sociaux

Le groupe est engagé dans un certain nombre de procès ou de litiges. Les charges pouvant en découler, estimées probables, ont fait l'objet de provisions pour risques et charges comptabilisées à la clôture de l'exercice. Il n'existe aucun autre litige connu de la Direction, né avant la date de clôture, et comportant des risques significatifs susceptibles d'affecter le résultat ou la situation financière du Groupe, qui n'ait fait l'objet des provisions estimées nécessaires.

Risques de change et risques pays

La société n'est pas exposée à ce type de risque de manière significative, les prestations export réalisées par les salariés d'ESR étant la plupart facturées en € auprès de clients français.

Risques de taux

La dette du Groupe est essentiellement constituée de l'affacturage des créances. Le coût de la dette est calculée sur le taux Euribor 3M plus une marge.

Risques clients

La société ESR ne travaillant quasi exclusivement qu'avec des clients grands comptes, les risques d'impayés sont très faibles. Les créances pour lesquelles il existe des risques de non-recouvrement sont provisionnées dans les comptes de la société.

De même, ESR s'est toujours attaché à veiller à une répartition équilibrée de son chiffre d'affaires par clients et par secteurs d'activité, ce qui limite l'exposition au risque de défaillance d'un client particulier ou d'arrêt d'un secteur d'activité de l'économie.

Sur 2011, le chiffre d'affaires réalisé avec le premier client représente 17 % du chiffre d'affaires global et celui réalisé avec les 10 premiers s'établit à 35,9 M€, soit 65 % du total du chiffre d'affaires. Attentif à maintenir une répartition équilibrée de son chiffre d'affaires, ESR a engagé depuis plusieurs mois une stratégie de développement commercial axée vers de nouveaux métiers et de nouveaux clients.

Risques liés à l'environnement et actions d'ESR en matière de développement durable

Du fait de la nature même de son activité, la prestation de service, ESR est très peu exposée à la législation et aux risques en matière environnementale. Cependant, la société s'est toujours attachée à respecter et à faire respecter les législations et réglementations applicables au niveau national, européen et international (notamment lois, directives, conventions ou traités) en matière de respect de l'environnement et du respect des droits des personnes.

Selon la définition figurant dans le rapport de la Commission Brundtland intitulé "Notre avenir à tous", le développement durable est un développement qui répond aux besoins des générations présentes sans

compromettre la capacité de satisfaire les besoins des générations futures. Centrée au départ sur la protection de l'environnement, l'acception du concept s'est élargie à la qualité des relations entre tous les acteurs de la société. Ainsi l'équité, la cohésion sociale et des pratiques économiques saines sont devenues des composantes essentielles du développement durable.

Les trois règles d'ESR dans son engagement en faveur du développement durable sont les suivantes :

- être responsable vis-à-vis de la société civile
- être pour ses clients un partenaire efficace et fiable
- être pour ses salariés un employeur qui valorise les compétences

En particulier, la satisfaction du client est constamment au centre des préoccupations de l'entreprise, avec le souci de répondre de façon très précise aux besoins exprimés. La déontologie est chez ESR un principe fondamental.

Au cours de l'année 2011, ESR a poursuivi ses efforts d'engagement en faveur de l'environnement dans le cadre de contrats de collaboration signés avec ses clients. Grâce aux efforts conjugués des salariés et de la direction, l'activité du comité d'entreprise a connu un nouvel essor. Un effort de formation ciblé sur les nouvelles technologies a permis de remettre à niveau les compétences d'un certain nombre d'employés dont les acquis risquaient de se trouver, à court terme, en décalage avec les demandes du marché.

Pour 2012, l'action d' ESR comprendra la poursuite de la sensibilisation du personnel aux questions d'environnement.

Assurances et couverture des risques

La société ESR et ses filiales bénéficient d'une garantie couvrant sa responsabilité civile chef d'entreprise et professionnelle. Le montant maximum garanti à ce titre est de 30 000 000 € par année d'assurance.

La société bénéficie également d'une garantie couvrant les dommages à l'ensemble des installations informatiques à hauteur d'une valeur de remplacement à neuf hors taxe de 1 000 000 €.

La société n'a pas souscrit d'assurance pour pertes d'exploitation.

A la connaissance de la société, il n'existe pas de litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir eu ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société et du groupe.

Jean-Guy BARBOTEAU
Président du Conseil d'Administration

3.7 Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L.225-235 de Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration Exercice clos le 31 décembre 2011

ESR S.A.
Siège social : 2, rue de Paris 97390 Meubon

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société ESR S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- Prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- Prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- Déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous avons relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous vous signalons que le rapport du président du Conseil d'administration, ne fait pas état que votre Société n'a pas adhéré à un code de bonne gouvernance au sens de l'article L.225-37 du Code de commerce.

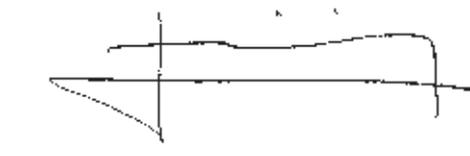
Paris, le 24 juillet 2012

Les Commissaires aux comptes
ADG International
Membre français de Grant Thornton International



GUY FLOCHILAY
Associé

Tuillet Audit



LAURENT LUCIANI
Associé

3.8 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	ADG				TUILLET				AUTRES			
	Montant HT		%		Montant HT		%		Montant HT		%	
	N	N-1			N	N-1			N	N-1		
Audit												
Commissariat aux comptes individuels et consolidés												
Émetteur	67	67	89%		68	74	92%	100%	-	-	0%	0%
Filiales intégrées globalement	8	8	11%		6	6	8%		22	22	100%	100%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissariat aux comptes												
Émetteur												
Filiales intégrées globalement												
Sous-Total	75	75	100%	100%	74	80	100%	100%	22	22	100%	100%
Audit												
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement												
Juridique, fiscal, social												
Autres												
Sous-Total												
Total	75	75	100%	100%	74	80	100%	100%	22	22	100%	100%

2011 171 ok avec B Rapido
2010 177

3.9 DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL 2011

(établi en application de l'article 222-7 du règlement général de l'AMF)

Liste des informations publiées ou rendues publiques du 1er janvier 2011 au 23 juin 2012 en application de l'article L 451-1-1 du Code Monétaire et Financier et de l'article 222-7 du règlement général de l'AMF

COMMUNIQUES

Disponibles sur le site du groupe : www.esr.fr

Date de publication	Nature des informations
14-janv.-11	Bilan semestriel du contrat de liquidité au 31 décembre 2010
03-févr.-11	Information relative au nombre d'actions et de droits de vote en date du 31 décembre 2010
10-févr.-11	Chiffre d'affaires annuel 2010
28-avr.-11	Résultats annuels 2010
28-avr.-11	Mise à disposition du rapport financier annuel 2010
06-mai-11	Calendrier de communication financière pour 2011
06-mai-11	Information relative au nombre d'actions et de droits de vote en date du 31 mars 2011
13-mai-11	Information trimestrielle 1er trimestre 2011
20-mai-11	Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 juin 2011
28-juil.-11	Information relative au nombre d'actions et de droits de vote en date du 30 juin 2011
03-août-11	Chiffre d'affaires du 1er semestre 2011
23-sept.-11	Résultats du 1er semestre 2011
29-sept.-11	Mise à disposition du rapport financier semestriel 2011
06-oct.-11	Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 octobre 2011
21-oct.-11	Information relative au nombre d'actions et de droits de vote en date du 30 septembre 2011
15-nov.-11	Information trimestrielle 3ème trimestre 2011
19-janv.-12	Information relative au nombre d'actions et de droits de vote en date du 31 décembre 2011
19-janv.-12	Bilan semestriel du contrat de liquidité au 31 décembre 2011
06-févr.-12	Chiffre d'affaires annuel 2011
20-avr.-12	Information relative au nombre d'actions et de droits de vote en date du 31 mars 2012
23-avr.-12	Report de la date d'arrêt des comptes 2011
15-mai-12	Information trimestrielle 1er trimestre 2012

RAPPORTS FINANCIERS

Disponibles sur le site du groupe : www.esr.fr

Date de publication	Nature des informations
28-avr.-11	Rapport annuel 2010
29-sept.-11	Rapport financier semestriel 2011

PRESENTATION AUX JOURNALISTES ET ANALYSTES

Disponibles sur le site du groupe : www.esr.fr

Date de publication	Nature des informations
29-avr.-11	Présentation des résultats 2010

INFORMATIONS PUBLIEES AU BALD

Documents publiés au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) et disponibles sur le site www.journal.officiel.gouv.fr

Date de publication	Nature des informations
20-mai-11	Avis de réunion valant avis de convocation à l'AGO du 23 juin 2011
07-sept.-11	Avis de réunion valant avis de convocation à l'AGE du 13 octobre 2011

INFORMATIONS DEPOSEES AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

Date de publication	Nature des informations
17-janv.-11	Nomination d'un CAC
17-janv.-11	Révocation d'un mandataire social
24-janv.-11	Dépôt des comptes annuels 2009
29-août-11	Dépôt des comptes annuels 2010

3.10 PROJET DES RESOLUTIONS PRESENTEES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

A TITRE ORDINAIRE :

Première résolution

Approbation des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2011

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion préparé par le Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, approuve, tels qu'ils ont été présentés les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2011 et faisant ressortir un bénéfice de 1 361 204,50 euros.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale donne en conséquence quitus aux administrateurs de leur gestion et quitus aux Commissaires aux Comptes de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

Deuxième résolution

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2011

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du groupe préparé par le Conseil d'administration, du bilan consolidé, du compte de profit et perte consolidé et de l'annexe ainsi que du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, approuve dans toutes leurs parties les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2011, et faisant ressortir un bénéfice part du groupe de 1 666 milliers d'euros.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale donne en conséquence quitus aux administrateurs de leur gestion du groupe et aux commissaires aux comptes de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

Troisième résolution

Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide, sur proposition du Conseil d'administration, d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2011 et s'élevant à 1 361 204,50 euros, au poste « Report à Nouveau ».

En cas d'adoption de cette proposition, le poste « Report à Nouveau » serait porté de - 2 846 399,61 Euros à - 1 485 195,11 Euros.

Quatrième résolution

Dépenses visées à l'article 39.4 du Code général des impôts

L'Assemblée Générale, sur rapport du Conseil d'administration, statuant en application de l'article 223 quater dudit code, approuve les dépenses visées à l'article 39.4 dudit code et rapportées au sein du rapport de gestion de la Société.

Cinquième résolution

Conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce et, statuant sur ce rapport, approuve chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Sixième résolution

Poursuite du contrat de liquidité

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, autorise la poursuite et la mise à jour du contrat de liquidité conclu avec la société INVEST SECURITIES.

Septième résolution

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité nécessaires.

A TITRE EXTRAORDINAIRE :

Huitième résolution

Délégation de compétence à accorder au Conseil d'administration en vue de permettre la réalisation d'une augmentation de capital réservée aux salariés, dans les conditions prévues aux articles L 3332-18 à L 3332-24 du Code travail

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, décide en application des dispositions de l'article L. 225-129-6 alinéa 2 du Code de commerce de réserver aux salariés de la Société une augmentation de capital par émission d'actions de numéraire aux conditions prévues aux articles L 3332-18 à L 3332-24 du Code du travail.

En conséquence, l'Assemblée générale :

- autorise le Conseil d'administration à procéder, dans un délai maximum de vingt-six mois à compter de la réunion de l'Assemblée Générale, à une augmentation de capital d'un montant nominal global maximum de sept mille trois cent douze euros (7 312 €) en une ou plusieurs fois, par émissions d'actions de numéraire réservées aux salariés adhérant audit plan d'épargne d'entreprise, et réalisés conformément aux dispositions des articles L 3332-18 à L 3332-24 du Code du Travail,
- décide en conséquence de supprimer au profit des salariés de la Société le droit préférentiel de souscription des actionnaires auxdites actions nouvelles.

Le prix d'émission des actions émises sur le fondement de la présente autorisation sera fixé par le Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L 3332-18 à L 3332-24 du Code du travail.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration pour mettre en œuvre la présente délégation et la réalisation de l'augmentation de capital et à cet effet :

- i. fixer le prix d'émission des actions à émettre sur le fondement de la présente autorisation, conformément aux dispositions des articles L3332-18 à L3332-24 du Code du travail, étant précisé que le prix d'émission des actions nouvelles sera au moins égal à la part des capitaux propres par action, tel qu'il résultera du dernier bilan approuvé à la date d'émission,
- ii. fixer le nombre des actions nouvelles à émettre et leur date de jouissance,
- iii. fixer les conditions de l'émission des actions nouvelles ainsi que les délais accordés aux salariés pour l'exercice de leurs droits et les délais et modalités de libération des actions nouvelles,
- iv. constater la réalisation de l'augmentation de capital à concurrence des actions souscrites et procéder aux modifications corrélatives des statuts.

L'Assemblée Générale prend acte de ce que, lorsqu'il est fait usage de la délégation accordée en vertu de la huitième résolution, le Conseil d'administration est tenu, conformément aux dispositions des articles L. 225-129-5 et R. 225-116 du Code de commerce, d'établir un rapport complémentaire à l'Assemblée Générale Ordinaire suivante, comportant les mentions requises par les dispositions précitées.

Il doit également joindre au rapport de gestion présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité et de l'utilisation qui en a été faite au cours de l'exercice social concerné, conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 du Code de commerce.



3.11 ATTESTATION DU RESPONSABLE

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Meudon,
Le 29 juin 2012

Jean-Guy BARBOTEAU
Président Directeur Général

ESR